



CANADA

CONSOLIDATION

CODIFICATION

Playpens Regulations

Règlement sur les parcs pour enfant

SOR/2018-186

DORS/2018-186

Current to April 18, 2022

À jour au 18 avril 2022

Last amended on April 3, 2019

Dernière modification le 3 avril 2019

OFFICIAL STATUS OF CONSOLIDATIONS

Subsections 31(1) and (3) of the *Legislation Revision and Consolidation Act*, in force on June 1, 2009, provide as follows:

Published consolidation is evidence

31 (1) Every copy of a consolidated statute or consolidated regulation published by the Minister under this Act in either print or electronic form is evidence of that statute or regulation and of its contents and every copy purporting to be published by the Minister is deemed to be so published, unless the contrary is shown.

...

Inconsistencies in regulations

(3) In the event of an inconsistency between a consolidated regulation published by the Minister under this Act and the original regulation or a subsequent amendment as registered by the Clerk of the Privy Council under the *Statutory Instruments Act*, the original regulation or amendment prevails to the extent of the inconsistency.

LAYOUT

The notes that appeared in the left or right margins are now in boldface text directly above the provisions to which they relate. They form no part of the enactment, but are inserted for convenience of reference only.

NOTE

This consolidation is current to April 18, 2022. The last amendments came into force on April 3, 2019. Any amendments that were not in force as of April 18, 2022 are set out at the end of this document under the heading "Amendments Not in Force".

CARACTÈRE OFFICIEL DES CODIFICATIONS

Les paragraphes 31(1) et (3) de la *Loi sur la révision et la codification des textes législatifs*, en vigueur le 1^{er} juin 2009, prévoient ce qui suit :

Codifications comme élément de preuve

31 (1) Tout exemplaire d'une loi codifiée ou d'un règlement codifié, publié par le ministre en vertu de la présente loi sur support papier ou sur support électronique, fait foi de cette loi ou de ce règlement et de son contenu. Tout exemplaire donné comme publié par le ministre est réputé avoir été ainsi publié, sauf preuve contraire.

[...]

Incompatibilité — règlements

(3) Les dispositions du règlement d'origine avec ses modifications subséquentes enregistrées par le greffier du Conseil privé en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires* l'emportent sur les dispositions incompatibles du règlement codifié publié par le ministre en vertu de la présente loi.

MISE EN PAGE

Les notes apparaissant auparavant dans les marges de droite ou de gauche se retrouvent maintenant en caractères gras juste au-dessus de la disposition à laquelle elles se rattachent. Elles ne font pas partie du texte, n'y figurant qu'à titre de repère ou d'information.

NOTE

Cette codification est à jour au 18 avril 2022. Les dernières modifications sont entrées en vigueur le 3 avril 2019. Toutes modifications qui n'étaient pas en vigueur au 18 avril 2022 sont énoncées à la fin de ce document sous le titre « Modifications non en vigueur ».

TABLE OF PROVISIONS

Playpens Regulations

Interpretation

1 Definitions

Specifications

Requirements for Playpens and Accessories

2 Toxicity

3 Coatings

4 Stitching

5 Shearing and pinching

6 Parts — textile or other pliable material

7 Mesh — strength and integrity

8 Flammability

9 Posts

10 Openings — entrapment

11 Parts — wood, plastic or similar hard material

12 Small parts

13 Parts — openings

14 Cords and straps — length — general

15 Cords and straps — loops — general

16 Pads

Additional Requirements for Playpens

17 Stability

18 Height of sides

19 Side deflection

20 Strength of sides

21 Rigid top rails — folding playpen

22 Non-rigid top rails

23 Top rails affixed to brackets

24 Latching or locking mechanisms — folding playpens

TABLE ANALYTIQUE

Règlement sur les parcs pour enfant

Définitions

1 Définitions

Spécifications techniques

Exigences pour parcs pour enfant et accessoires

2 Toxicité

3 Revêtements

4 Points de piqûre

5 Cisaillement et pincement

6 Parties en fibres textiles ou en une autre matière souple

7 Filet — résistance et solidité

8 Inflammabilité

9 Poteaux

10 Espace — coincement

11 Parties en bois, en plastique ou en un matériau dur semblable

12 Petites pièces

13 Ouvertures

14 Cordes et sangles — longueur — général

15 Cordes et sangles — boucles — général

16 Matelas

Exigences supplémentaires pour parcs pour enfant

17 Stabilité

18 Hauteur des côtés

19 Flexion des côtés

20 Résistance des côtés

21 Traverses supérieures rigides — parcs pour enfant pliants

22 Traverses supérieures non rigides

23 Fixation de la traverse supérieure aux supports

24 Mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage — parcs pour enfant pliants

25	Latching or locking mechanisms — operation	25	Mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage — opérations
26	Appearance of latching or locking — top rails	26	Enclenchements et verrouillages apparents — traverses supérieures
27	Entanglement	27	Enchevêtrement
28	Structural integrity	28	Solidité structurelle
29	Vertical displacement — removable floor pad with panel	29	Déplacement vertical — matelas de sol amovible avec panneau
	Additional Requirements for Accessories		Exigences supplémentaires pour accessoires
30	Entrapment — accessory placed on or fixed to playpen	30	Coincement — accessoire placé ou fixé sur le parc pour enfant
31	Structural integrity — sleep and change table accessories	31	Solidité structurelle — accessoires pour le coucher et accessoires à langer
32	Sleep accessories — angle	32	Accessoires pour le coucher — inclinaison
33	Sleep accessories that rock or swing — angle	33	Accessoires pour le coucher oscillants — inclinaison
34	Sleep accessories — height of sides	34	Accessoires pour le coucher — hauteur des côtés
35	Sleep accessories — restraint systems	35	Accessoires pour le coucher — ensembles de retenue

Information and Advertising

General Provisions

36	Reference to Canada Consumer Product Safety Act or Regulations
37	Advertising
	Presentation of Information
38	Presentation — general
39	Print
40	Signal words
	Requirements for Playpens and Accessories
41	Required information
42	Assembly and use — playpens
43	Exception — Pouches
	Additional Requirements for Playpens
44	Warning — all playpens
45	Warning — folding playpens
	Additional Requirements for Accessories
	General
46	Warning — accessories
47	Warning — accessories — occupant retention area

Renseignements et publicité

Dispositions générales

36	Mention de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation ou du présent règlement
37	Publicité
	Présentation des renseignements
38	Présentation générale
39	Caractères typographiques
40	Mots indicateurs
	Exigences pour parcs pour enfant et accessoires
41	Renseignements exigés
42	Montage et utilisation — parcs pour enfant
43	Exception — pochette
	Exigences additionnelles pour parcs pour enfant
44	Mise en garde — parcs pour enfant
45	Mise en garde — parcs pour enfant pliants
	Exigences additionnelles pour accessoires
	Exigences générales
46	Mise en garde — accessoires
47	Mise en garde — accessoires — espace de confinement

48 Warning — accessories other than sleep accessories

Sleep Accessories

49 Warning — sleep accessories

Repeal

Coming into Force

***51** Six months after publication

SCHEDULE 1

Test for Strength of Parts Made of a Textile or Other Pliable Material that are Permanently Affixed to a Rigid Structural Component

SCHEDULE 2

Test for Strength of Mesh and Integrity of Attachment

SCHEDULE 3

Test for Determination of Mesh Size

SCHEDULE 4

Test for Openings

SCHEDULE 5

Small Parts Cylinder

SCHEDULE 6

Tests for Loops

SCHEDULE 7

Test for Stability

SCHEDULE 8

Tests for Deflection and Strength of Sides

48 Mise en garde — accessoires autres que les accessoires pour le coucher

Accessoires pour le coucher

49 Mise en garde — accessoires pour le coucher

Abrogation

Entrée en vigueur

***51** Six mois après la publication

ANNEXE 1

Essai de résistance de la partie en fibres textiles ou en une autre matière souple fixée de façon permanente à un composant structurel rigide

ANNEXE 2

Essai de résistance du filet et de solidité de ce qui le rattache

ANNEXE 3

Essai de vérification de la taille des mailles du filet

ANNEXE 4

Essai de vérification des espaces

ANNEXE 5

Cylindre pour petites pièces

ANNEXE 6

Essais de vérification des boucles

ANNEXE 7

Essai de stabilité

ANNEXE 8

Essais de flexion et de résistance des côtés

SCHEDULE 9

Tests for Top Rail Configuration

SCHEDULE 10

Test for Top Rails Affixed to Brackets

SCHEDULE 11

Test for Latching or Locking Mechanisms

SCHEDULE 12

Test for Entanglement

SCHEDULE 13

Tests for Structural Integrity

SCHEDULE 14

Tests for Vertical Displacement of Removable Floor Pad and Removable and Foldable Component

SCHEDULE 15

Tests for Entrapment in Accessories

SCHEDULE 16

Test for Angle of Foldable Mattress Pad of Sleep Accessories

SCHEDULE 17

Standard Sans-serif Type

ANNEXE 9

Essais de vérification de la conception de la traverse supérieure

ANNEXE 10

Essai de vérification de la fixation de la traverse supérieure aux supports

ANNEXE 11

Essai de vérification du mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage

ANNEXE 12

Essai de vérification – enchevêtrement

ANNEXE 13

Essais de solidité structurelle

ANNEXE 14

Essais de vérification du déplacement vertical du matelas de sol amovible et du composant pliable amovible

ANNEXE 15

Essais de vérification des accessoires – coincement

ANNEXE 16

Essai de vérification de l'inclinaison – matelas pliable de l'accessoire pour le coucher

ANNEXE 17

Caractères sans empattements

Registration
SOR/2018-186 September 26, 2018

CANADA CONSUMER PRODUCT SAFETY ACT

Playpens Regulations

P.C. 2018-1187 September 24, 2018

Her Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Minister of Health, pursuant to section 37^a of the *Canada Consumer Product Safety Act*^b, makes the annexed *Playpens Regulations*.

Enregistrement
DORS/2018-186 Le 26 septembre 2018

LOI CANADIENNE SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS DE CONSOMMATION

Règlement sur les parcs pour enfant

C.P. 2018-1187 Le 24 septembre 2018

Sur recommandation de la ministre de la Santé et en vertu de l'article 37^a de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*^b, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil prend le *Règlement sur les parcs pour enfant*, ci-après.

^a S.C. 2016, c. 9, s. 67

^b S.C. 2010, c. 21

^a L.C. 2016, ch. 9, art. 67

^b L.C. 2010, ch. 21

Interpretation

Definitions

1 The following definitions apply in these Regulations.

accessory means a product, including a change table accessory and a sleep accessory, that is designed or advertised to be used with a playpen and that has the following characteristics:

- (a)** it is designed to support the weight of a child;
- (b)** it can be placed on or fixed to the playpen; and
- (c)** its primary function is
 - (i)** in the case of a change table accessory, to allow the changing of a child's diaper or the dressing of a child,
 - (ii)** in the case of a sleep accessory that has sides to confine the child, to provide sleeping accommodation for a child, and
 - (iii)** in any other case, to provide a play area for a child or an area to enable caregiver-child interaction. (*accessoire*)

fastener includes all of the following items:

- (a)** items that, once installed on a playpen or accessory, are capable of being joined or unjoined without the use of any tool or equipment, such as
 - (i)** string, cords, straps, wire and other similar items, and
 - (ii)** zippers, buttons, snaps and other similar items; and
- (b)** items that join two objects together on being installed on a playpen or accessory, such as screws, bolts, hinges, nails and other similar items. (*fastener*)

good laboratory practices means practices that are in accordance with the principles set out in the Organisation for Economic Co-operation and Development document entitled *OECD Principles of Good Laboratory Practice*, Number 1 of the *OECD Series on Principles of Good Laboratory Practice and Compliance Monitoring*,

Définitions

Définitions

1 Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement.

accessoire Produit, notamment accessoire pour le coucher et accessoire à langer, qui est conçu pour être utilisé avec un parc pour enfant, ou qui est présenté dans la publicité comme pouvant être ainsi utilisé, et qui a les caractéristiques suivantes :

- a)** il est conçu pour supporter le poids d'un enfant;
- b)** il peut être placé sur le parc pour enfant ou y être fixé;
- c)** il sert principalement :
 - (i)** dans le cas de l'accessoire à langer, à changer les couches de l'enfant ou à l'habiller,
 - (ii)** dans le cas de l'accessoire pour le coucher qui comprend des côtés permettant le confinement de l'enfant, à coucher celui-ci,
 - (iii)** dans le cas de tout autre accessoire, à fournir un espace d'interaction entre l'enfant et la personne s'occupant de celui-ci ou un espace récréatif pour l'enfant. (*accessory*)

attaches Vise notamment les articles suivants :

- a)** ceux qui, une fois installés sur un parc pour enfant ou un accessoire, peuvent être joints ou disjoints sans outil ou sans équipement, tels que les articles suivants :
 - (i)** les ficelles, cordes, sangles, fils métalliques et autres articles similaires,
 - (ii)** les fermetures à glissière, boutons, boutons-pression et autres articles similaires;
- b)** ceux qui joignent deux objets par leur simple installation sur un parc pour enfant ou un accessoire tels que les vis, boulons, charnières, clous et autres articles similaires. (*fastener*)

bonnes pratiques de laboratoire Pratiques conformes aux principes énoncés dans le document de

ENV/MC/CHEM(98)17, the English version of which is dated January 21, 1998 and the French version of which is dated March 6, 1998. (*bonnes pratiques de laboratoire*)

occupant retention area means

- (a) in the case of a playpen, the space that is bounded by the playing surface and the interior surfaces of the playpen's sides; and
- (b) in the case of a sleep accessory, the space that is bounded by the sleeping surface and the interior surfaces of the accessory's sides. (*espace de confinement*)

playpen means a product that has the following characteristics:

- (a) its function is to provide a play area for a child who has a height of 90 cm or less;
- (b) none of its structural components are inflatable;
- (c) it has sides, at least one of which is made of a textile or other pliable material, that are attached to its floor;
- (d) it serves to confine the child; and
- (e) it can be used as a stand-alone product. (*parc pour enfant*)

structural cover means a structural component of a playpen or sleep accessory that has the following characteristics:

- (a) it is made of a textile or other pliable material;
- (b) it attaches to the frame of the playpen or sleep accessory with a zipper, snaps, buttons or other similar fasteners;
- (c) it completely or partially defines the occupant retention area; and
- (d) it is removable. (*recouvrement structurel*)

supplied with, in respect of an accessory, means designed to be used and sold together with a specific playpen or accessory that is made by the same manufacturer. (*fourni*)

l'Organisation de coopération et de développement économiques intitulé *Les Principes de l'OCDE de Bonnes pratiques de laboratoire*, numéro 1 de la *Série sur les Principes de Bonnes pratiques de laboratoire et vérification du respect de ces Principes*, ENV/MC/CHEM(98)17, daté du 6 mars 1998 dans sa version française et du 21 janvier 1998 dans sa version anglaise. (*good laboratory practices*)

espace de confinement

- a) S'agissant d'un parc pour enfant, s'entend de l'espace délimité par la surface de jeu et la surface intérieure des côtés du parc;
- b) s'agissant d'un accessoire pour le coucher, s'entend de l'espace délimité par la surface de couchage et la surface intérieure des côtés de celui-ci. (*occupant retention area*)

fourni S'agissant d'un accessoire qui est conçu pour être utilisé avec un parc pour enfant ou un accessoire précis, fabriqué par le même fabricant et vendu avec le parc. (*supplied with*)

parc pour enfant Produit qui a les caractéristiques suivantes :

- a) il sert à fournir un espace récréatif à un enfant mesurant 90 cm ou moins;
- b) aucun de ses composants structurels n'est gonflable;
- c) il a un sol adjoint à des côtés, dont au moins un est en fibres textiles ou en une autre matière souple;
- d) il sert à confiner un enfant;
- e) il peut être utilisé de façon indépendante. (*playpen*)

recouvrement structurel Composant structurel d'un parc pour enfant ou d'un accessoire pour le coucher qui a les caractéristiques suivantes :

- a) il est en fibres textiles ou en une autre matière souple;
- b) il se fixe à l'enceinte du parc ou de l'accessoire au moyen de fermetures à glissière, de boutons, de boutons-pression ou d'autres attaches similaires;
- c) il délimite entièrement ou partiellement l'espace de confinement;
- d) il est amovible. (*structural cover*)

Specifications

Requirements for Playpens and Accessories

Toxicity

2 Every playpen or accessory that contains a toxic substance must comply with section 25 of the *Toys Regulations* in relation to that substance.

Coatings

3 Every playpen and accessory must be free from any surface coating material that contains any of the following substances:

(a) more than 90 mg/kg total lead when the material is tested in accordance with a method that conforms to good laboratory practices;

(b) any compound of antimony, arsenic, cadmium, selenium or barium if more than 0.1% w/w of the compound dissolves in 5% hydrochloric acid after being stirred for 10 minutes at 20°C; or

(c) any compound of mercury when the material is tested in accordance with a method that conforms to good laboratory practices.

Stitching

4 All stitching that forms part of a playpen or accessory must be lock-stitching.

Shearing and pinching

5 A playpen or accessory must not have any part that is accessible to the child and that may cause injury to the child due to shearing or pinching.

Parts — textile or other pliable material

6 Any part of a playpen or accessory that is made of a textile or other pliable material and that is permanently affixed to a rigid structural component of the product must not, when the playpen or accessory is tested in accordance with Schedule 1, tear or become detached from the component.

Mesh — strength and integrity

7 (1) Any mesh that is made of a textile or other pliable material and that forms part of a playpen or accessory

Spécifications techniques

Exigences pour parcs pour enfant et accessoires

Toxicité

2 Le parc pour enfant et l'accessoire qui contiennent une substance toxique doivent satisfaire à l'une des exigences relatives à cette substance et prévues à l'article 25 du *Règlement sur les jouets*.

Revêtements

3 Le parc pour enfant et l'accessoire ne peuvent être recouverts d'un revêtement contenant l'une des substances suivantes :

a) du plomb dont la teneur totale dépasse 90 mg/kg lors de la mise à l'essai du revêtement faite selon une méthode conforme aux bonnes pratiques de laboratoire;

b) un composé d'antimoine, d'arsenic, de cadmium, de sélénium ou de baryum, si plus de 0,1 % p/p de ce composé se dissout dans de l'acide chlorhydrique à 5 % après y avoir été agité pendant dix minutes à 20 °C;

c) un composé de mercure lors de la mise à l'essai du revêtement faite selon une méthode conforme aux bonnes pratiques de laboratoire.

Points de piqûre

4 Les points de piqûre du parc pour enfant ou de l'accessoire sont des points noués.

Cisaillement et pincement

5 Le parc pour enfant et l'accessoire sont exempts de toute partie qui est à la portée de l'enfant et qui pourrait le blesser par cisaillement ou par pincement.

Parties en fibres textiles ou en une autre matière souple

6 La partie en fibres textiles ou en une autre matière souple que comprend le parc pour enfant ou l'accessoire et qui est fixée de façon permanente à un composant structurel rigide de ceux-ci ne se déchire ni ne se détache lors de la mise à l'essai du parc ou de l'accessoire faite conformément à l'annexe 1.

Filet — résistance et solidité

7 (1) Le filet en fibres textiles ou en une autre matière souple que comprend le parc pour enfant ou l'accessoire

must not, when tested in accordance with Schedule 2, tear or become detached.

Mesh – size of openings

(2) The openings in mesh that is made of a textile or other pliable material and that forms part of a playpen or accessory must be of such a size that the hemispherical tip of a probe described in Schedule 3 is unable to pass through the openings when tested in accordance with that schedule.

Flammability

8 Any part of a playpen or accessory that is made of a textile or other pliable material must have a flame spread time greater than seven seconds, when tested in accordance with the Canadian General Standards Board standard CAN/CGSB-4.2 No. 27.5, entitled *Textile Test Methods: Flame Resistance – 45° Angle Test – One-Second Flame Impingement*, as amended from time to time, in either of the following circumstances:

- (a)** it does not have a raised fibre surface; or
- (b)** it has a raised fibre surface and, when tested, exhibits ignition or fusion of its base fibres.

Posts

9 A post of a playpen or sleep accessory must not extend more than 1.5 mm – measured within 76 mm from the outermost surface of the post – above the lowest point on the upper surface of the higher of the sides that adjoin the post.

Openings – entrapment

10 When a playpen or sleep accessory is tested in accordance with Schedule 4, there must not be any completely bounded opening in the surfaces that define the occupant retention area through which a solid rectangular block that measures 60 mm × 100 mm × 100 mm is capable of passing in any orientation.

Parts – wood, plastic or similar hard material

11 (1) Every exposed part of a playpen or accessory that is made of wood, plastic or a similar hard material must be smoothly finished to eliminate sharp edges and points and be free from cracks, burrs and other defects.

ne se déchire ni ne se détache lors de sa mise à l'essai faite conformément à l'annexe 2.

Mailles du filet – taille

(2) Les mailles de tout filet en fibres textiles ou en une autre matière souple que comprend le parc pour enfant ou l'accessoire ont, lors de leur mise à l'essai faite conformément à l'annexe 3, une taille telle que le bout hémi-sphérique de la sonde décrite à cette annexe ne peut passer à travers les mailles.

Inflammabilité

8 Le temps de propagation de la flamme pour toute partie en fibres textiles ou en une autre matière souple que comprend le parc pour enfant ou l'accessoire doit être supérieur à sept secondes dans les cas ci-après lors de sa mise à l'essai faite conformément à la norme CAN/CGSB-4.2 n° 27.5 de l'Office des normes générales du Canada, intitulée *Méthodes pour épreuves textiles : Essai de résistance à l'inflammation sous un angle de 45° – Application de la flamme pendant une seconde*, avec ses modifications successives :

- a)** la partie a une surface qui n'est pas en fibres grattées;
- b)** la partie a une surface qui est en fibres grattées et la mise à l'essai révèle une fusion ou une inflammation apparente de ses fibres de fond.

Poteaux

9 Le poteau du parc pour enfant ou de l'accessoire pour le coucher ne doit, dans les 76 mm de sa surface la plus à l'extérieur, dépasser de plus de 1,5 mm le point le plus bas du dessus du côté le plus élevé qui lui est contigu.

Espace – coinçement

10 L'espace entièrement délimité qui se trouve sur toute surface délimitant l'espace de confinement d'un parc pour enfant ou d'un accessoire pour le coucher ne permet pas, lors de la mise à l'essai de ceux-ci faite conformément à l'annexe 4, le passage d'un bloc rectangulaire solide mesurant 60 mm sur 100 mm sur 100 mm, quelle que soit son orientation.

Parties en bois, en plastique ou en un matériau dur semblable

11 (1) Les parties à découvert du parc pour enfant ou de l'accessoire qui sont en bois, en plastique ou en un matériau dur semblable ont un fini lisse de sorte qu'elles ne comportent ni pointe ni rebord coupants et sont exemptes de fissure, de bavure ainsi que d'autre défaut.

Parts — metal

(2) Every exposed part of a playpen or accessory that is made of metal must be smoothly finished to eliminate sharp edges and points and be free from burrs.

Metal tubing

(3) Every cut edge of any metal tubing that is part of a playpen or accessory must meet one of the following requirements if the cut edge is accessible to the child:

(a) it must be smoothly finished to eliminate sharp edges and points and be free from burrs; or

(b) it must be protected by a cap that remains in place when the cap is subjected to a force of 90 N applied in any direction.

Bolts

(4) The threaded end of every bolt of a playpen or accessory must, if the end is accessible to the child, be covered by an acorn nut or a device that offers equivalent protection.

Small parts

12 Every part of a playpen or accessory that is accessible to the child and that is small enough to be totally enclosed in the small parts cylinder illustrated in Schedule 5 must be affixed to the product so that the part does not become detached when it is subjected to a force of 90 N applied in any direction.

Parts — openings

13 Every slot, notch, groove or other opening in a wooden, plastic or metal part of a playpen or accessory — or in a part of one made of a similar hard material — that is accessible to the child must meet one of the following requirements:

(a) it must be of such a size and shape that, if it admits a probe that is 5.33 mm in diameter, it will also admit a probe that is 9.53 mm in diameter; or

(b) it must have a depth that is not greater than the minor span dimension across its opening, if that minor span dimension is greater than or equal to 5.33 mm and less than 9.53 mm.

Cords and straps — length — general

14 (1) A cord, strap or other similar item that is attached by only one of its ends to a playpen or sleep accessory must not measure more than 188 mm in length

Parties en métal

(2) Les parties à découvert du parc pour enfant ou de l'accessoire qui sont en métal ont un fini lisse de sorte qu'elles ne comportent ni pointe ni rebord coupants et sont exemptes de bavure.

Tubes métalliques

(3) L'extrémité coupée de tout tube métallique du parc pour enfant ou de l'accessoire, si elle est à la portée de l'enfant, satisfait à l'une des exigences suivantes :

a) elle a un fini lisse de sorte qu'elle ne comporte ni pointe ni rebord coupants et est exempte de bavure;

b) elle est munie d'un embout protecteur qui demeure en place sous l'effet d'une force de 90 N appliquée dans n'importe quelle direction.

Boulons

(4) L'extrémité filetée de tout boulon du parc pour enfant ou de l'accessoire est, si elle est à la portée de l'enfant, recouverte d'un écrou borgne ou d'un dispositif offrant une protection équivalente.

Petites pièces

12 La pièce du parc pour enfant ou de l'accessoire qui est à la portée de l'enfant et qui est suffisamment petite pour être insérée complètement dans le cylindre pour petites pièces illustré à l'annexe 5 est fixée au produit de façon à ne pas s'en détacher sous l'effet d'une force de 90 N appliquée dans n'importe quelle direction.

Ouvertures

13 La fente, l'entaille, la rainure ou toute autre ouverture présente dans une partie en bois, en plastique, en métal ou en un autre matériau dur semblable que comprend le parc pour enfant ou l'accessoire satisfait, si elle est à la portée de l'enfant, à l'une des exigences suivantes :

a) elle a une taille et une forme telles que, si elle peut recevoir une sonde d'un diamètre de 5,33 mm, elle peut également recevoir une sonde d'un diamètre de 9,53 mm;

b) elle a, si la plus courte droite la traversant en son centre a une longueur égale ou supérieure à 5,33 mm, mais inférieure à 9,53 mm, une profondeur inférieure ou égale à la longueur de cette droite.

Cordes et sangles — longueur — général

14 (1) La longueur des cordes, sangles ou autres articles similaires du parc pour enfant ou de l'accessoire pour le coucher ayant une seule extrémité qui n'est pas attachée

when it is stretched by the gradual application of a force of 22 N.

Cords and straps – length – change table accessory

(2) In the case of a cord, strap or other similar item that is attached by only one of its ends to a change table accessory that is placed on or fixed to a playpen, the portion of the cord, strap or item that extends into the playpen's occupant retention area must not measure more than 188 mm in length when it is stretched by the gradual application of a force of 22 N.

Cords and straps – loops – general

15 (1) When tested in accordance with section 1 of Schedule 6, a cord, strap or other similar item that is attached to a playpen or sleep accessory must not be capable of forming either of the following loops:

(a) a loop inside the occupant retention area that permits the passage of the small head probe illustrated in the figure to that schedule; or

(b) a loop outside the occupant retention area that permits the passage of that probe and that, when the loop is pulled into the occupant retention area, remains there.

Cords and straps – loops – change table accessories

(2) When tested in accordance with section 2 of Schedule 6, a cord, strap or other similar item that is designed to restrain a child in a change table accessory that is placed on or fixed to a playpen must not be capable of forming a loop that can be pulled into the occupant retention area of the playpen and that permits the passage of the small head probe illustrated in the figure to that schedule.

Pads

16 A floor pad or mattress pad that is supplied with, or that is designed or advertised to be used with, a playpen or sleep accessory respectively must, when it is installed according to the manufacturer's instructions, meet the following requirements:

(a) it must not be more than 38 mm thick; and

(b) it must be of such a size that, when it is pushed firmly against any side of the playpen or sleep accessory, it does not leave a gap of more than 30 mm between the floor pad or mattress pad and any part of any other side.

ne dépasse pas, sous l'effet de l'application graduelle d'une force de 22 N, 188 mm à l'état tendu.

Cordes et sangles – longueur – accessoires à langer

(2) Les cordes, sangles ou autres articles similaires de l'accessoire à langer ayant une seule extrémité qui n'est pas attachée ne peuvent avoir une de leurs parties qui, lorsqu'elle occupe l'espace de confinement du parc pour enfant sur lequel l'accessoire est placé ou auquel il est fixé, a une longueur dépassant, sous l'application graduelle d'une force de 22 N, 188 mm à l'état tendu.

Cordes et sangles – boucles – général

15 (1) Les cordes, sangles ou autres articles similaires du parc pour enfant ou de l'accessoire pour le coucher ne peuvent, lors de leur mise à l'essai faite conformément à l'article 1 de l'annexe 6, former une boucle qui a les caractéristiques suivantes :

a) dans le cas de celle qui se forme dans l'espace de confinement, elle permet le passage du petit gabarit illustré à la figure de cette annexe;

b) dans le cas de celle qui se forme à l'extérieur de l'espace de confinement, elle permet le passage du même gabarit et demeure dans cet espace lorsqu'elle est tirée de l'intérieur de celui-ci.

Cordes et sangles – boucles – accessoires à langer

(2) Les cordes, sangles ou autres articles similaires d'un accessoire à langer conçus pour retenir un enfant ne peuvent, si l'accessoire est placé sur le parc pour enfant ou y est fixé, former une boucle qui peut être tirée de l'intérieur de l'espace de confinement du parc et qui permet, lors de leur mise à l'essai faite conformément à l'article 2 de l'annexe 6, le passage du petit gabarit illustré à la figure de cette annexe.

Matelas

16 Le matelas de sol fourni avec le parc pour enfant, le matelas fourni avec l'accessoire pour le coucher ainsi que le matelas conçu pour être utilisé avec le parc ou l'accessoire ou présenté dans la publicité comme pouvant être ainsi utilisé satisfait, s'il est placé selon les instructions du fabricant, aux exigences suivantes :

a) son épaisseur est d'au plus 38 mm;

b) sa superficie permet d'empêcher, lorsqu'il est poussé fermement contre un côté quelconque du parc pour enfant ou de l'accessoire pour le coucher, qu'un espace de plus de 30 mm soit créé entre le matelas et une partie quelconque de tout autre côté.

Additional Requirements for Playpens

Stability

17 When a playpen is tested in accordance with Schedule 7, at least three support points, each of which is found below or as close as possible to a post and one of which is not in a straight line with the other two, must remain in contact with the inclined plywood sheet.

Height of sides

18 When the top rails of the sides of a playpen are placed in the manufacturer's recommended use position and no load is applied to its playing surface, the upper surface of the top rail of every side must be at least 508 mm higher than the playing surface.

Side deflection

19 The upper surface of the top rail of every side of a playpen must

(a) when tested in accordance with paragraphs 1(a) to (e) of Schedule 8, be at least 508 mm higher than the playing surface; and

(b) when tested in accordance with paragraphs 1(f) to (k) of Schedule 8, be at least 460 mm higher than the playing surface.

Strength of sides

20 The top rail of every side of a playpen that has a hinge and the latching or locking mechanisms of the rail must not, when the playpen is tested in accordance with section 2 of Schedule 8, break or disengage.

Rigid top rails — folding playpen

21 A rigid top rail of a folding playpen that has at least two hinges that latch or lock when the playpen is placed in the manufacturer's recommended use position and that permits the top rail to fold vertically downwards from that position when unlatched or unlocked must meet the following requirements:

(a) when the top rail is tested in accordance with section 1 of Schedule 9, it must be possible to insert the probe described in that section into the space that is created by the folding of the top rail to a depth that is equal to or greater than the minimum distance between the opposite folded segments of the top rail; and

Exigences supplémentaires pour parcs pour enfant

Stabilité

17 Le parc pour enfant est doté d'au moins trois points d'appui, chacun étant situé sous un poteau ou le plus près possible d'un poteau et un des trois n'étant pas aligné avec les deux autres, qui demeurent en contact avec le panneau de contreplaqué incliné lors de sa mise à l'essai faite conformément à l'annexe 7.

Hauteur des côtés

18 Le dessus de la traverse supérieure de tout côté du parc pour enfant, lorsque celle-ci est placée dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant, se trouve à une distance minimale de 508 mm de la surface de jeu sans qu'aucun poids ne soit placé sur celle-ci.

Flexion des côtés

19 Le dessus de la traverse supérieure de tout côté du parc pour enfant se trouve à l'une des distances ci-après :

a) à une distance minimale de 508 mm de la surface de jeu, lors de sa mise à l'essai faite conformément aux alinéas 1a) à e) de l'annexe 8;

b) à une distance minimale de 460 mm de la surface de jeu, lors de sa mise à l'essai faite conformément aux alinéas 1f) à k) de cette annexe.

Résistance des côtés

20 La traverse supérieure de tout côté du parc pour enfant qui est munie d'une charnière et les mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage de la traverse ne doivent, lors de la mise à l'essai du parc faite conformément à l'article 2 de l'annexe 8, ni se briser ni se défaire.

Traverses supérieures rigides — parcs pour enfant pliants

21 La traverse supérieure rigide du parc pour enfant pliant qui est munie d'au moins deux charnières qui s'enclenchent ou se verrouillent dès que le parc est placé dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant et qui permettent à la traverse de se replier verticalement vers le bas une fois déclenchées ou déverrouillées satisfait aux exigences suivantes :

a) il est possible, lors de sa mise à l'essai conformément à l'article 1 de l'annexe 9, d'insérer le gabarit décrit à cet article dans l'espace créé par son repliement, à une profondeur égale ou supérieure à la distance minimale entre les parties repliées opposées de la traverse;

(b) if at least one of the hinges can be unlatched or unlocked independently from any other hinge, when the top rail is tested in accordance with section 2 of Schedule 9, the interior angle that is formed by the folding of the top rail must be at least 75°, measured within a radius of 76 mm of the hinge that is unlatched or unlocked.

Non-rigid top rails

22 A non-rigid top rail of a playpen must not, when tested in accordance with section 3 of Schedule 9, deform so that the surfaces or points that are identified on the template that is illustrated in the figure to that section and that are set out in columns 1 and 2 of the table to that section are in simultaneous contact with the top rail.

Top rails affixed to brackets

23 A playpen that has brackets that are affixed to its top rails and that are located above its posts must, when the playpen is tested in accordance with Schedule 10, meet the following requirements:

- (a)** the brackets must be free from any visible cracks;
- (b)** the fasteners of each bracket must not pass completely through any bracket wall; and
- (c)** any part of a fastener must not completely detach.

Latching or locking mechanisms — folding playpens

24 (1) A folding playpen must have a latching or locking mechanism that prevents the playpen from spontaneously folding up or collapsing when the playpen is placed in the manufacturer's recommended use position.

Latching or locking mechanisms — top rails that fold down

(2) A latching or locking mechanism that is on the top rail of a folding playpen that has a hinge permitting the rail to fold downwards must latch or lock automatically when the rail is placed in the manufacturer's recommended use position.

Latching or locking mechanisms — operation

25 Every latching or locking mechanism on a playpen must meet one of the following requirements:

b) si l'une des charnières peut se déclencher ou se déverrouiller indépendamment de toute autre charnière, l'angle intérieur créé par le repliement de la traverse est d'au moins 75° dans un rayon de 76 mm de la charnière déclenchée ou déverrouillée, lors de la mise à l'essai de la traverse faite conformément à l'article 2 de l'annexe 9.

Traverses supérieures non rigides

22 La traverse supérieure non rigide d'un parc pour enfant ne s'affaisse pas de sorte que, lors de sa mise à l'essai faite conformément à l'article 3 de l'annexe 9, les surfaces ou les points qui sont identifiés sur le gabarit illustré à la figure de cet article et qui figurent aux colonnes 1 et 2 du tableau du même article n'entrent pas simultanément en contact avec la traverse supérieure.

Fixation de la traverse supérieure aux supports

23 Le parc pour enfant qui comprend des supports fixés à ses traverses supérieures et situés au-dessus de ses poteaux satisfait, lors de sa mise à l'essai faite conformément à l'annexe 10, aux exigences suivantes :

- a)** ses supports sont exempts de fissure visible;
- b)** les attaches de ceux-ci ne traversent complètement aucune paroi du support;
- c)** aucune partie de celles-ci ne se détache complètement.

Mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage — parcs pour enfant pliants

24 (1) Le parc pour enfant pliant est muni d'un mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage qui l'empêche de se replier spontanément ou de s'affaisser lorsqu'il est placé dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant.

Mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage — traverse supérieure se repliant vers le bas

(2) Le mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage se trouvant sur une traverse supérieure du parc pour enfant pliant qui est munie d'une charnière lui permettant de se replier vers le bas s'enclenche ou se verrouille automatiquement dès que la traverse est placée dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant.

Mécanismes d'enclenchement ou de verrouillage — opérations

25 Le mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage d'un parc pour enfant satisfait à l'une des exigences suivantes :

- (a)** the mechanism requires a single action to latch or lock it and requires a force of at least 45 N to unlatch or unlock it; or
- (b)** the mechanism requires at least two separate, deliberate and simultaneous actions to unlatch or unlock it.

Appearance of latching or locking — top rails

26 When a playpen is tested in accordance with Schedule 11, a top rail of a playpen that has a latching or locking mechanism must fold when the mechanism is unlatched or unlocked.

Entanglement

27 When a playpen is tested in accordance with Schedule 12, the load illustrated in Figure 2 to that schedule must not remain caught on any mechanism, fastener or projection of the playpen that is accessible to the child.

Structural integrity

28 The playing surface of a playpen, any component of the playpen that is located below the playing surface as well as the playpen's rigid structural components must not exhibit any damage when the playpen is tested in accordance with Schedule 13.

Vertical displacement — removable floor pad with panel

29 (1) A removable floor pad of a playpen that is composed of a rigid panel or a series of rigid panels must not, when the playpen is tested in accordance with section 1 of Schedule 14, be displaced upwards more than 133 mm.

Vertical displacement — removable and foldable component

(2) A removable and foldable component of a playpen that is composed of a rigid panel or a series of rigid panels and on which a removable floor pad rests must not, when the playpen is tested in accordance with section 2 of Schedule 14, be displaced upwards more than 133 mm.

Additional Requirements for Accessories

Entrapment — accessory placed on or fixed to playpen

30 (1) When tested in accordance with section 1 of Schedule 15, any opening that is created when an accessory is placed on or fixed to a playpen must not permit the passage of the small head probe illustrated in Figure

- a)** il nécessite l'exécution d'une seule opération requérant une force minimale de 45 N pour le déclencher ou le déverrouiller;
- b)** il nécessite l'exécution simultanée d'au moins deux opérations distinctes délibérées pour le déclencher ou le déverrouiller.

Enclenchements et verrouillages apparents — traverses supérieures

26 La traverse supérieure du parc pour enfant munie d'un mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage qui n'est pas enclenché ou verrouillé se replie lors de la mise à l'essai du parc faite conformément à l'annexe 11.

Enchevêtrement

27 Le poids illustré à la figure 2 de l'annexe 12 ne demeure pas accroché aux mécanismes, aux attaches et aux pièces saillantes du parc pour enfant qui sont à la portée de l'enfant lors de la mise à l'essai du parc faite conformément à cette annexe.

Solidité structurelle

28 La surface de jeu du parc pour enfant, tout composant se trouvant en dessous de celle-ci et les composants structurels rigides du parc ne doivent pas être endommagés lors de la mise à l'essai du parc conformément à l'annexe 13.

Déplacement vertical — matelas de sol amovible avec panneau

29 (1) Le matelas de sol amovible du parc pour enfant comprenant un panneau rigide ou une série de panneaux rigides s'élève d'au plus 133 mm lors de sa mise à l'essai faite conformément à l'article 1 de l'annexe 14.

Déplacement vertical — composant pliable amovible

(2) Le composant pliable et amovible composé d'un panneau rigide ou d'une série de panneaux rigides sur lequel repose le matelas de sol amovible du parc pour enfant s'élève d'au plus 133 mm lors de sa mise à l'essai faite conformément à l'article 2 de l'annexe 14.

Exigences supplémentaires pour accessoires

Coincement — accessoire placé ou fixé sur le parc pour enfant

30 (1) L'espace créé par le fait de placer l'accessoire sur le parc pour enfant ou de l'y fixer ne permet pas, lors de sa mise à l'essai faite conformément à l'article 1 de l'annexe 15, le passage du petit gabarit illustré à la figure 1 de

1 to that section unless the opening also permits the passage of the large head probe illustrated in Figure 2 to that section.

Entrapment — accessory detached or displaced

(2) When tested in accordance with section 2 of Schedule 15, any opening that is created when an accessory detaches or is displaced from a playpen must not permit the passage of the small head probe illustrated in Figure 1 to section 1 of that schedule.

Exception

(3) Subsections (1) and (2) do not apply in respect of a manufacturer's recommended use position for an accessory if, in that position, the playpen's floor pad cannot be used with the playpen.

Structural integrity — sleep and change table accessories

31 Every sleep accessory and change table accessory must be capable of supporting one of the following loads at the following locations for 60 seconds without any damage to the accessory:

(a) in the case of a sleep accessory, a load of 24 kg that has a square base that measures 152 mm × 152 mm applied to the geometric centre of the sleeping surface and, if the surface has corners, then to each of the corners of the surface successively; and

(b) in the case of a change table accessory, a load of 45 kg that has a square base that measures 152 mm × 152 mm applied to the geometric centre of the surface that supports the weight of the child.

Sleep accessories — angle

32 (1) The angle of the sleeping surface of a sleep accessory must not exceed 7° from the horizontal.

Sleep accessories — angle of foldable mattress pad

(2) The angle of the surfaces adjacent to a fold in a foldable mattress pad that is supplied with, or that is designed or advertised to be used with, a sleep accessory must not, when the sleep accessory is tested in accordance with Schedule 16, exceed 7° from the horizontal.

cet article, à moins que l'espace ne permette également le passage du grand gabarit illustré à la figure 2 de cet article.

Coincement — déplacement ou détachement de l'accessoire

(2) L'espace créé par le déplacement ou le détachement de l'accessoire du parc pour enfant ne permet pas, lors de sa mise à l'essai faite conformément à l'article 2 de l'annexe 15, le passage du petit gabarit illustré à la figure 1 de l'article 1 de cette annexe.

Exception

(3) Les paragraphes (1) et (2) ne s'appliquent pas à l'égard de la position d'utilisation recommandée par le fabricant pour un accessoire si celle-ci engendre l'impossibilité d'utiliser le matelas de sol avec le parc pour enfant.

Solidité structurelle — accessoires pour le coucher et accessoires à langer

31 L'accessoire pour le coucher et l'accessoire à langer ne doivent pas être endommagés lors de la mise en place aux endroits ci-après, pendant soixante secondes, de l'un des poids suivants :

a) dans le cas de l'accessoire pour le coucher, un poids de 24 kg doté d'une base carrée mesurant 152 mm sur 152 mm et placé sur le centre géométrique de la surface de couchage puis, dans le cas d'une surface pourvue de coins, successivement sur chaque coin de cette surface;

b) dans le cas de l'accessoire à langer, un poids de 45 kg doté d'une base carrée mesurant 152 mm sur 152 mm et placé sur le centre géométrique de la surface supportant le poids de l'enfant.

Accessoires pour le coucher — inclinaison

32 (1) L'inclinaison de la surface de couchage de l'accessoire pour le coucher n'est pas supérieure à 7° par rapport à l'horizontale.

Accessoires pour le coucher — inclinaison du matelas pliable

(2) L'inclinaison des surfaces adjacentes du pli du matelas pliable fourni avec l'accessoire pour le coucher ainsi que celui du matelas pliable conçu pour être utilisé avec l'accessoire ou présenté dans la publicité comme pouvant être ainsi utilisé n'est pas supérieure à 7° par rapport à l'horizontale lors de la mise à l'essai de l'accessoire faite conformément à l'annexe 16.

Sleep accessories that rock or swing — angle

33 Every sleep accessory that rocks or swings must meet the following requirements:

- (a) it does not rock or swing beyond a 20° angle from the horizontal; and
- (b) its angle at rest does not exceed 7° from the horizontal.

Sleep accessories — height of sides

34 The upper surface of every side of a sleep accessory must be at least 191 mm higher than the sleeping surface when no load is applied to the sleeping surface.

Sleep accessories — restraint systems

35 A sleep accessory must not have a child restraint system.

Information and Advertising

General Provisions

Reference to *Canada Consumer Product Safety Act* or Regulations

36 Information that appears on a playpen or accessory, that accompanies one or that is in any advertisement for one must not make any direct or indirect reference to the *Canada Consumer Product Safety Act* or these Regulations.

Advertising

37 An advertisement must not show a playpen or accessory in any way that is contrary to the warnings set out in sections 44 to 49.

Presentation of Information

Presentation — general

38 The information required by these Regulations must meet all of the following requirements:

- (a) it must be displayed in both English and French;
- (b) it must be printed on the playpen or accessory, or on a label that is permanently affixed to it;
- (c) it must be legible and clearly displayed, including being printed in characters whose colour contrasts sharply with the background; and

Accessoires pour le coucher oscillants — inclinaison

33 L'accessoire pour le coucher qui oscille satisfait aux exigences suivantes :

- a) son oscillation n'est pas supérieure à 20° par rapport à l'horizontale;
- b) son inclinaison, en position immobilisée, n'est pas supérieure à 7° par rapport à l'horizontale.

Accessoires pour le coucher — hauteur des côtés

34 Le dessus du côté de l'accessoire pour le coucher est au moins 191 mm plus haut que la surface de couchage lorsqu'aucun poids n'est placé sur celle-ci.

Accessoires pour le coucher — ensembles de retenue

35 L'accessoire pour le coucher n'a aucun ensemble de retenue pour enfant.

Renseignements et publicité

Dispositions générales

Mention de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* ou du présent règlement

36 Les renseignements qui sont apposés sur le parc pour enfant ou l'accessoire, qui sont fournis avec eux ou qui sont communiqués dans toute publicité à leur sujet ne font aucune mention directe ou indirecte de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* ou du présent règlement.

Publicité

37 Toute publicité qui montre des parcs pour enfant ou des accessoires le fait d'une manière qui respecte le contenu des mises en garde prévues aux articles 44 à 49.

Présentation des renseignements

Présentation générale

38 Les renseignements exigés par le présent règlement satisfont aux exigences suivantes :

- a) ils sont en français et en anglais;
- b) ils sont présentés soit sous forme d'inscription apposée sur le parc pour enfant ou l'accessoire, soit sur une étiquette fixée à ceux-ci en permanence;
- c) ils paraissent de façon claire, sont lisibles et sont notamment en caractères dont la couleur contraste nettement avec la couleur de fond;

(d) it must be sufficiently durable to remain legible or visible, as the case may be, throughout the useful life of the playpen or accessory under normal conditions of transportation, storage, sale and use.

Print

39 (1) The required information must be printed in a standard sans-serif type that

- (a)** is not compressed, expanded or decorative; and
- (b)** has a large x-height relative to the ascender or descender of the type, as illustrated in Schedule 17.

Height of type

(2) The height of the type is determined by measuring an upper case letter or a lower case letter that has an ascender or a descender, such as "b" or "p".

Signal words

40 (1) The signal words "**WARNING**" and "**MISE EN GARDE**" must be displayed in boldfaced, upper case type that is not less than 5 mm in height.

Other information — height of type

(2) All other required information must be displayed in type that is not less than 2.5 mm in height.

Requirements for Playpens and Accessories

Required information

41 The following information must appear on every playpen and on every accessory that is sold separately, as well as on any packaging in which one of those products is displayed to the consumer:

- (a)** in the case of a playpen or accessory that is manufactured in Canada, the name and principal place of business of the manufacturer or the person for whom the playpen or accessory was manufactured;
- (b)** in the case of a playpen or accessory that is imported for commercial purposes, the name and principal place of business of the manufacturer, the person for whom the playpen or accessory was manufactured or the importer;
- (c)** its model name or model number; and

d) ils sont suffisamment durables pour demeurer lisibles ou visibles, selon le cas, pendant la vie utile du parc pour enfant ou de l'accessoire, dans les conditions normales de transport, d'entreposage, de vente et d'utilisation.

Caractères typographiques

39 (1) Les renseignements exigés sont imprimés en caractères sans empattements qui satisfont aux exigences suivantes :

- a)** ils ne sont ni resserrés, ni élargis, ni décoratifs;
- b)** ils ont une hauteur « x » supérieure à la hampe ascendante ou descendante, comme il est illustré à l'annexe 17.

Hauteur des caractères

(2) La hauteur des caractères est déterminée par la dimension d'une lettre majuscule ou minuscule ayant une hampe ascendante ou descendante, telle un « b » ou un « p ».

Mots indicateurs

40 (1) Les mots indicateurs « **MISE EN GARDE** » et « **WARNING** » sont en caractères gras et en lettres majuscules d'une hauteur minimale de 5 mm.

Autres renseignements — hauteur des caractères

(2) Tous les autres renseignements exigés sont en caractères d'une hauteur minimale de 2,5 mm.

Exigences pour parcs pour enfant et accessoires

Renseignements exigés

41 Le parc pour enfant et l'accessoire vendu séparément, de même que l'emballage dans lequel ils sont présentés aux consommateurs, portent les renseignements suivants :

- a)** s'ils sont fabriqués au Canada, le nom et l'établissement principal de leur fabricant ou de la personne pour laquelle ils sont fabriqués;
- b)** s'ils sont importés à des fins commerciales, le nom et l'établissement principal de leur fabricant, de la personne pour laquelle ils sont fabriqués ou de leur importateur;
- c)** le nom ou numéro de modèle;
- d)** le mot « DATE : » suivi immédiatement de mots ou de chiffres indiquant la date de la fabrication, à

(d) the expression “DATE:” followed immediately by words or numbers that indicate when it was manufactured, consisting of the year and either the month or week, listed in that order.

Assembly and use — playpens

42 (1) The following information must appear on every playpen in text, drawings or photographs, or in any combination of them:

- (a)** instructions on how to assemble it and a quantitative list of its parts, if it is sold not fully assembled; and
- (b)** instructions on how to fold and unfold it, if it is a folding playpen.

Assembly and use — accessories

(2) The following information must appear on every accessory in text, drawings or photographs, or in any combination of them:

- (a)** instructions on how to assemble it and a quantitative list of its parts, if it is sold not fully assembled;
- (b)** instructions on how to fold and unfold it, if it is a folding accessory; and
- (c)** instructions on how to place it on or fix it to a playpen.

Exception — accessories supplied with playpens

(3) Despite subsection (2), if the accessory is supplied with a playpen, the information required by that subsection may appear on the playpen.

Exception — Pouches

43 Despite paragraph 38(b), the information that is required by section 42 may be contained in or on a pouch that is permanently affixed to the playpen or accessory if the relevant warnings set out in sections 44 to 49 are provided with that information.

Additional Requirements for Playpens

Warning — all playpens

44 The following warning or its equivalent must appear on every playpen:

commencer par l'année, suivie du mois ou de la semaine.

Montage et utilisation — parcs pour enfant

42 (1) Le parc pour enfant porte les renseignements ci-après sous forme de mots, de dessins ou de photographies, seuls ou combinés :

- a)** s'il est vendu en pièces détachées, les instructions de montage et la liste quantitative des pièces;
- b)** s'il est pliant, la façon de le déplier et de le replier.

Montage et utilisation — accessoires

(2) L'accessoire porte les renseignements ci-après sous forme de mots, de dessins ou de photographies, seuls ou combinés :

- a)** s'il est vendu en pièces détachées, les instructions de montage et la liste quantitative des pièces;
- b)** s'il est pliant, la façon de le déplier et de le replier;
- c)** les instructions sur la façon soit de le placer sur le parc pour enfant, soit de l'y fixer.

Exception — accessoires fournis avec parcs pour enfant

(3) Les renseignements exigés au paragraphe (2) peuvent figurer sur le parc pour enfant si l'accessoire est fourni avec le parc.

Exception — pochette

43 Malgré l'alinéa 38b), les renseignements exigés à l'article 42 peuvent figurer sur une pochette ou à l'intérieur de celle-ci si la pochette est fixée en permanence au parc pour enfant ou à l'accessoire et si les mises en garde applicables prévues aux articles 44 à 49 sont fournies avec les renseignements.

Exigences additionnelles pour parcs pour enfant

Mise en garde — parcs pour enfant

44 Le parc pour enfant porte la mise en garde suivante ou son équivalent :

WARNING

- Do not use this playpen if you cannot exactly follow the instructions that come with it.
- Do not use this playpen for a child who can climb out of it or who is taller than 90 cm.
- Do not place any cord, strap or similar item in or near this playpen that could become wrapped around a child's neck.
- Do not place this playpen near a window or patio door where a child could reach the cord of a blind or curtain and be strangled.
- Check this playpen regularly before using it, and do not use it if any part is loose or missing or if there are any signs of damage. Do not substitute parts. Contact the manufacturer if replacement parts or additional instructions are needed.
- Children can suffocate on soft bedding. Do not place pillows, comforters or an additional floor pad in this playpen.
- Do not leave a child unattended in this playpen.

MISE EN GARDE

- Ne pas utiliser ce parc pour enfant à moins d'être en mesure de suivre précisément les instructions qui l'accompagnent.
- Ne pas utiliser ce parc pour enfant si l'enfant est capable d'en sortir ou mesure plus de 90 cm.
- Ne pas mettre dans ce parc pour enfant ou à proximité de celui-ci des cordes, sangles ou objets semblables qui risqueraient de s'enrouler autour du cou de l'enfant.
- Ne pas placer ce parc pour enfant près d'une fenêtre ou d'une porte-fenêtre où l'enfant pourrait saisir les cordes d'un store ou d'un rideau et s'étrangler.
- Vérifier régulièrement ce parc pour enfant préalablement à son utilisation et ne pas l'utiliser si une pièce est desserrée, une pièce est manquante ou s'il y a un signe de dommages. Ne pas substituer une pièce à une autre. Communiquer avec le fabricant pour obtenir, au besoin, une pièce de rechange ou des instructions supplémentaires.
- Les articles de literie mous présentent un risque de suffocation pour l'enfant. Ne pas mettre d'oreiller, d'édredon ou de matelas de sol supplémentaire dans ce parc pour enfant.

MISE EN GARDE

- Ne pas utiliser ce parc pour enfant à moins d'être en mesure de suivre précisément les instructions qui l'accompagnent.
- Ne pas utiliser ce parc pour enfant si l'enfant est capable d'en sortir ou mesure plus de 90 cm.
- Ne pas mettre dans ce parc pour enfant ou à proximité de celui-ci des cordes, sangles ou objets semblables qui risqueraient de s'enrouler autour du cou de l'enfant.
- Ne pas placer ce parc pour enfant près d'une fenêtre ou d'une porte-fenêtre où l'enfant pourrait saisir les cordes d'un store ou d'un rideau et s'étrangler.
- Vérifier régulièrement ce parc pour enfant préalablement à son utilisation et ne pas l'utiliser si une pièce est desserrée, une pièce est manquante ou s'il y a un signe de dommages. Ne pas substituer une pièce à une autre. Communiquer avec le fabricant pour obtenir, au besoin, une pièce de rechange ou des instructions supplémentaires.
- Les articles de literie mous présentent un risque de suffocation pour l'enfant. Ne pas mettre d'oreiller, d'édredon ou de matelas de sol supplémentaire dans ce parc pour enfant.
- Ne pas laisser sans surveillance un enfant qui utilise ce parc pour enfant.

WARNING

- Do not use this playpen if you cannot exactly follow the instructions that come with it.
- Do not use this playpen for a child who can climb out of it or who is taller than 90 cm.
- Do not place any cord, strap or similar item in or near this playpen that could become wrapped around a child's neck.
- Do not place this playpen near a window or patio door where a child could reach the cord of a blind or curtain and be strangled.
- Check this playpen regularly before using it, and do not use it if any part is loose or missing or if there are any signs of damage. Do not substitute parts. Contact the manufacturer if replacement parts or additional instructions are needed.
- Children can suffocate on soft bedding. Do not place pillows, comforters or an additional floor pad in this playpen.
- Do not leave a child unattended in this playpen.

- Ne pas laisser sans surveillance un enfant qui utilise ce parc pour enfant.

Warning — folding playpens

45 The following warning or its equivalent must appear on every folding playpen, immediately after the warning required by section 44:

WARNING

- Ensure that the sides of this playpen are properly latched or locked in the appropriate position before placing a child in it.

MISE EN GARDE

- S'assurer que les côtés de ce parc pour enfant sont bien enclenchés ou verrouillés à la position appropriée avant d'y placer un enfant.

Additional Requirements for Accessories

General

Warning — accessories

46 The following warning or its equivalent must appear on every accessory:

WARNING

- Do not use this accessory if you cannot exactly follow the instructions that come with it.

MISE EN GARDE

- Ne pas utiliser cet accessoire à moins d'être en mesure de suivre précisément les instructions qui l'accompagnent.

Warning — accessories — occupant retention area

47 The following warning or its equivalent must appear on every accessory that extends over or into the occupant retention area, immediately after the warning required by section 46:

WARNING

- Remove this accessory when a child is in the playpen.

MISE EN GARDE

- Retirer cet accessoire si l'enfant occupe le parc pour enfant.

Mise en garde — parcs pour enfant pliants

45 Le parc pour enfant pliant porte, immédiatement après la mise en garde prévue à l'article 44, la mise en garde suivante ou son équivalent :

MISE EN GARDE

- S'assurer que les côtés de ce parc pour enfant sont bien enclenchés ou verrouillés à la position appropriée avant d'y placer un enfant.

WARNING

- Ensure that the sides of this playpen are properly latched or locked in the appropriate position before placing a child in it.

Exigences additionnelles pour accessoires

Exigences générales

Mise en garde — accessoires

46 L'accessoire porte la mise en garde suivante ou son équivalent :

MISE EN GARDE

- Ne pas utiliser cet accessoire à moins d'être en mesure de suivre précisément les instructions qui l'accompagnent.

WARNING

- Do not use this accessory if you cannot exactly follow the instructions that come with it.

Mise en garde — accessoires — espace de confinement

47 L'accessoire qui se déploie au-dessus de l'espace de confinement ou en occupe une partie porte, immédiatement après la mise en garde prévue à l'article 46, la mise en garde suivante ou son équivalent :

MISE EN GARDE

- Retirer cet accessoire si l'enfant occupe le parc pour enfant.

WARNING

- Remove this accessory when a child is in the playpen.

Warning — accessories other than sleep accessories

48 The following warning or its equivalent must appear on every accessory other than a sleep accessory, immediately after the warnings required by sections 46 and 47:

WARNING

- Do not use this accessory for a child who has reached [*insert manufacturer's recommended weight limit*].
- Do not leave a child unattended in or on this accessory.
- Do not put a child to sleep or leave a sleeping child in or on this accessory.

MISE EN GARDE

- Ne pas utiliser cet accessoire si l'enfant a atteint [*insérer le poids maximal recommandé par le fabricant*].
- Ne pas laisser sans surveillance un enfant qui utilise cet accessoire.
- Ne pas utiliser cet accessoire pour y faire dormir un enfant ou l'y laisser dormir.

Sleep Accessories

Warning — sleep accessories

49 The following warning or its equivalent must appear on every sleep accessory immediately after the warnings required by sections 46 and 47:

WARNING

- Do not use this accessory for a child who can roll over or who has reached [*insert manufacturer's recommended weight limit*].
- Do not place any cord, strap or similar item in or near this accessory that could become wrapped around a child's neck.
- Check this accessory regularly before using it, and do not use it if any part is loose or missing or if there are any signs of damage. Do not substitute parts. Contact the manufacturer if replacement parts or additional instructions are needed.
- Children can suffocate on soft bedding. Do not place pillows, comforters or an additional mattress pad in this accessory.

Mise en garde — accessoires autres que les accessoires pour le coucher

48 L'accessoire autre que l'accessoire pour le coucher porte, immédiatement après les mises en garde prévues aux articles 46 et 47, la mise en garde suivante ou son équivalent :

MISE EN GARDE

- Ne pas utiliser cet accessoire si l'enfant a atteint [*insérer le poids maximal recommandé par le fabricant*].
- Ne pas laisser sans surveillance un enfant qui utilise cet accessoire.
- Ne pas utiliser cet accessoire pour y faire dormir un enfant ou l'y laisser dormir.

WARNING

- Do not use this accessory for a child who has reached [*insert manufacturer's recommended weight limit*].
- Do not leave a child unattended in or on this accessory.
- Do not put a child to sleep or leave a sleeping child in or on this accessory.

Accessoires pour le coucher

Mise en garde — accessoires pour le coucher

49 L'accessoire pour le coucher porte, immédiatement après les mises en garde prévues aux articles 46 et 47, la mise en garde suivante ou son équivalent :

MISE EN GARDE

- Ne pas utiliser cet accessoire si l'enfant est capable de se retourner ou a atteint [*insérer le poids maximal recommandé par le fabricant*].
- Ne pas mettre dans cet accessoire ou à proximité de celui-ci des cordes, sangles ou objets semblables qui risqueraient de s'enrouler autour du cou de l'enfant.
- Vérifier régulièrement cet accessoire préalablement à son utilisation et ne pas l'utiliser si une pièce est desserrée, une pièce est manquante ou s'il y a un signe de dommages. Ne pas substituer une pièce à une autre. Communiquer avec le fabricant pour obtenir, au besoin, une pièce de rechange ou des instructions supplémentaires.
- Les articles de literie nous présentent un risque de suffocation pour l'enfant. Ne pas mettre d'oreiller, d'édredon ou de matelas supplémentaire dans cet accessoire.

MISE EN GARDE

- Ne pas utiliser cet accessoire si l'enfant est capable de se retourner ou a atteint [*insérer le poids maximal recommandé par le fabricant*].
- Ne pas mettre dans cet accessoire ou à proximité de celui-ci des cordes, sangles ou objets semblables qui risqueraient de s'enrouler autour du cou de l'enfant.
- Vérifier régulièrement cet accessoire préalablement à son utilisation et ne pas l'utiliser si une pièce est desserrée, une pièce est manquante ou s'il y a un signe de dommages. Ne pas substituer une pièce à une autre. Communiquer avec le fabricant pour obtenir, au besoin, une pièce de rechange ou des instructions supplémentaires.
- Les articles de literie mous présentent un risque de suffocation pour l'enfant. Ne pas mettre d'oreiller, d'édredon ou de matelas supplémentaire dans cet accessoire.

WARNING

- Do not use this accessory for a child who can roll over or who has reached [*insert manufacturer's recommended weight limit*].
- Do not place any cord, strap or similar item in or near this accessory that could become wrapped around a child's neck.
- Check this accessory regularly before using it, and do not use it if any part is loose or missing or if there are any signs of damage. Do not substitute parts. Contact the manufacturer if replacement parts or additional instructions are needed.
- Children can suffocate on soft bedding. Do not place pillows, comforters or an additional mattress pad in this accessory.

Repeal

50 The *Playpens Regulations*¹ are repealed.

Coming into Force

Six months after publication

'51 These Regulations come into force on the day that, in the sixth month after the month in which they are published in the *Canada Gazette*, Part II, has the same calendar number as the day on which they are published or, if that sixth month has no day with that number, the last day of that sixth month.

* [Note: Regulations in force April 3, 2019.]

Abrogation

50 Le *Règlement sur les parcs pour enfants*¹ est abrogé.

Entrée en vigueur

Six mois après la publication

'51 Le présent règlement entre en vigueur le jour qui, dans le sixième mois suivant le mois de sa publication dans la Partie II de la *Gazette du Canada*, porte le même quantième que le jour de sa publication ou, à défaut de quantième identique, le dernier jour de ce sixième mois.

* [Note : Règlement en vigueur le 3 avril 2019.]

¹ SOR/2016-189

¹ DORS/2016-189

SCHEDULE 1

(Section 6)

Test for Strength of Parts Made of a Textile or Other Pliable Material that are Permanently Affixed to a Rigid Structural Component

1 The following method is to be used for testing the strength of playpen or accessory parts that are made of a textile or other pliable material and that are permanently affixed to a rigid structural component of the product:

- (a)** assemble the playpen or accessory according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;
- (b)** over a period of five seconds, gradually apply a force of 130 N using a clamp with a 19-mm diameter clamping surface to a part that is made of a textile or other pliable material and that is permanently affixed to a rigid structural component, in the direction that is most likely to cause the part to tear or become detached from the component, and maintain the force for 10 seconds; and
- (c)** repeat the step set out in paragraph (b) for all the other playpen or accessory parts that are made of a textile or other pliable material and that are permanently affixed to a rigid structural component.

ANNEXE 1

(article 6)

Essai de résistance de la partie en fibres textiles ou en une autre matière souple fixée de façon permanente à un composant structurel rigide

1 La méthode servant à vérifier la résistance de la partie en fibres textiles ou en une autre matière souple que comprend le parc pour enfant ou l'accessoire et qui est fixée de façon permanente à un composant structurel rigide de ceux-ci comporte les opérations suivantes :

- a)** monter le parc pour enfant ou l'accessoire selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b)** appliquer graduellement pendant cinq secondes, à l'aide d'une pince ayant des surfaces d'ablocage d'un diamètre de 19 mm, une force de 130 N sur une partie en fibres textiles ou en une autre matière souple qui est fixée de façon permanente à un composant structurel rigide, dans la direction la plus susceptible de causer le déchirement ou le détachement de la partie, puis maintenir cette force pendant dix secondes;
- c)** répéter l'opération mentionnée à l'alinéa b) pour toute autre partie en fibres textiles ou en une autre matière souple qui est fixée de façon permanente à un composant structurel rigide.

SCHEDULE 2

(Subsection 7(1))

Test for Strength of Mesh and Integrity of Attachment

1 The following method is to be used for testing the strength of mesh on a playpen or accessory and the integrity of its attachment to that product:

(a) assemble the playpen or accessory according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) place the playpen or accessory on a horizontal surface on its side so that the side with the mesh panel that is being tested is positioned above the opposite side and, if necessary, secure it by using any blocking or support that maintains its position and that does not act directly on the frame of the side that is being tested;

(c) apply a load of 9.18 kg that has a rectangular base that measures 150 mm × 75 mm to the geometric centre of the mesh panel or, if any exterior framing interferes with the test, as close as possible to the geometric centre, so that the 150-mm dimension of the load is aligned parallel to the top rail of the side that is being tested, in the following way:

(i) gradually apply the load over a period of five seconds,

(ii) leave the load in place for 10 seconds,

(iii) gradually remove the load over a period of five seconds, and

(iv) allow a recovery time of 10 seconds;

(d) repeat the step set out in paragraph (c) nine times for a total of 10 applications;

(e) repeat the steps set out in paragraphs (c) and (d) on the top portion of the mesh panel in the following way:

(i) align the load so that the 75-mm dimension is parallel to the top edge of the mesh panel, and

(ii) apply the load to the mesh panel so that the centre of the 75-mm dimension of the load is 25 mm below the centre of the top edge of the panel;

(f) repeat the steps set out in paragraphs (c) and (d) on the bottom portion of the mesh panel in the following way:

(i) align the load so that the 75-mm dimension is parallel to the bottom edge of the mesh panel, and

(ii) apply the load to the mesh panel so that the centre of the 75-mm dimension of the load is 25 mm above the centre of the bottom edge of the panel;

ANNEXE 2

(paragraphe 7(1))

Essai de résistance du filet et de solidité de ce qui le rattache

1 La méthode servant à vérifier la résistance d'un filet du parc pour enfant ou de l'accessoire et la solidité de ce qui rattache le filet à ceux-ci comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant ou l'accessoire selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) placer le parc pour enfant ou l'accessoire sur une surface horizontale de façon que le côté comprenant le filet soit placé à l'horizontale au-dessus de son côté opposé et, au besoin, l'immobiliser à l'aide d'un bloc ou d'un appui n'agissant pas directement sur le cadre du côté mis à l'essai;

c) déposer un poids de 9,18 kg dont la base rectangulaire mesure 150 mm sur 75 mm au centre géométrique du filet ou, si la structure externe gêne le déroulement de l'essai, le plus près possible de ce centre, en orientant les côtés de 150 mm parallèlement à la traverse supérieure du côté mis à l'essai, de la façon suivante :

(i) déposer le poids graduellement sur une période de cinq secondes,

(ii) laisser le poids en place pendant dix secondes,

(iii) enlever le poids graduellement sur une période de cinq secondes,

(iv) laisser s'écouler dix secondes;

d) répéter l'opération mentionnée à l'alinéa c) neuf fois pour un total de dix opérations;

e) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) et d) pour la partie supérieure du filet de la manière suivante :

(i) orienter le côté de 75 mm du poids parallèlement au bord supérieur du filet,

(ii) déposer le poids de façon que le centre de ce côté se situe à 25 mm sous le centre de ce bord;

f) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) et d) pour la partie inférieure du filet de la manière suivante :

(i) orienter le côté de 75 mm du poids parallèlement au bord inférieur du filet,

(ii) déposer le poids de façon que le centre de ce côté se situe à 25 mm au-dessus du centre de ce bord;

g) si le dessous du parc pour enfant ou de l'accessoire comprend un filet, retourner le parc ou l'accessoire de

(g) if the bottom of the playpen or accessory has a mesh panel, place the product upside down on a horizontal surface and, if necessary, secure it by using any blocking or support that maintains its position and that does not act directly on the frame of the bottom of the product, and repeat the steps set out in paragraphs (c) to (f); and

(h) repeat the steps set out in paragraphs (b) to (g) on all the other mesh panels of the playpen or accessory.

manière à ce que le dessous se retrouve sur le dessus, le placer sur une surface horizontale et, au besoin, immobiliser le produit à l'aide d'un bloc ou d'un appui n'agissant pas directement sur le cadre du dessous mis à l'essai puis répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) à f);

h) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à g) pour tous les autres filets du parc pour enfant ou de l'accessoire.

SCHEDULE 3

(Subsection 7(2))

Test for Determination of Mesh Size

1 The following method is to be used for testing the size of openings in mesh on a playpen or accessory:

- (a)** assemble the playpen or accessory according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test; and
- (b)** using a probe that has a hemispherical tip with a diameter of 6.3 mm, attempt to pass the tip of the probe through openings in the mesh at 10 evenly distributed locations by gradually applying a force of 22 N to the probe perpendicularly to the plane of the mesh.

ANNEXE 3

(paragraphe 7(2))

Essai de vérification de la taille des mailles du filet

1 La méthode servant à vérifier la taille des mailles du filet du parc pour enfant ou de l'accessoire comporte les opérations suivantes :

- a)** monter le parc pour enfant ou l'accessoire selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b)** essayer, en appliquant graduellement une force de 22 N de façon perpendiculaire au filet, d'insérer la pointe d'une sonde à bout hémisphérique ayant un diamètre de 6,3 mm dans les mailles du filet, à dix endroits également répartis.

SCHEDULE 4

(Section 10)

Test for Openings

1 The following method is to be used for testing completely bounded openings that are formed or exposed in the surfaces that define the occupant retention area of a playpen or sleep accessory:

(a) assemble the playpen or sleep accessory according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) inside the occupant retention area, place a solid rectangular block that measures 60 mm × 100 mm × 100 mm against a side of the playpen or sleep accessory in a location where the application of force is likely to create or expose a completely bounded opening;

(c) gradually apply a force of 90 N to the block over a period of five seconds and maintain the force for an additional 10 seconds;

(d) repeat the steps set out in paragraphs (b) and (c) for all the other locations that are likely to create or expose a completely bounded opening in that side;

(e) repeat the steps set out in paragraphs (b) to (d) for all the other sides;

(f) repeat the steps set out in paragraphs (b) to (d) for the playing surface or sleeping surface, but place the block on the surface;

(g) by gradually applying a force of 90 N over a period of five seconds and maintaining the force for an additional 10 seconds, attempt to pass the block, in all possible orientations, through any completely bounded opening that is located — or that was created or exposed as a result of the steps set out in paragraphs (b) to (f) — in each of the surfaces that define the occupant retention area;

(h) if the playpen or sleep accessory has a structural cover, attempt to undo the zippers, snaps or other similar fasteners that attach it to the playpen or accessory by applying a force of 90 N in any direction to each of them; and

(i) repeat the step set out in paragraph (g) for all the other completely bounded openings that are created or exposed in the surfaces that define the occupant retention area.

ANNEXE 4

(article 10)

Essai de vérification des espaces

1 La méthode servant à vérifier les espaces entièrement délimités qui se trouvent ou qui sont formés ou exposés sur toute surface délimitant l'espace de confinement du parc pour enfant ou de l'accessoire pour le coucher comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant ou l'accessoire pour le coucher selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) placer un bloc rectangulaire solide mesurant 60 mm sur 100 mm sur 100 mm contre un côté du parc pour enfant ou de l'accessoire à un endroit qui se trouve à l'intérieur de l'espace de confinement et qui est susceptible, par suite de l'application d'une force, de former ou d'exposer un espace entièrement délimité;

c) appliquer graduellement sur une période de cinq secondes une force de 90 N, puis maintenir cette force pendant dix secondes;

d) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) et c) pour tous les autres endroits de ce côté susceptibles de former ou d'exposer un espace entièrement délimité;

e) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à d) pour tous les autres côtés;

f) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à d) pour la surface de jeu ou de couchage en veillant cependant à placer le bloc sur la surface;

g) essayer, en appliquant graduellement sur une période de cinq secondes une force de poussée de 90 N puis en la maintenant pendant 10 secondes, de faire passer le bloc, dans toutes ses orientations possibles, dans chaque espace entièrement délimité qui se trouve sur toute surface délimitant l'espace de confinement ou qui y a été formé ou exposé par suite des opérations mentionnées aux alinéas b) à f);

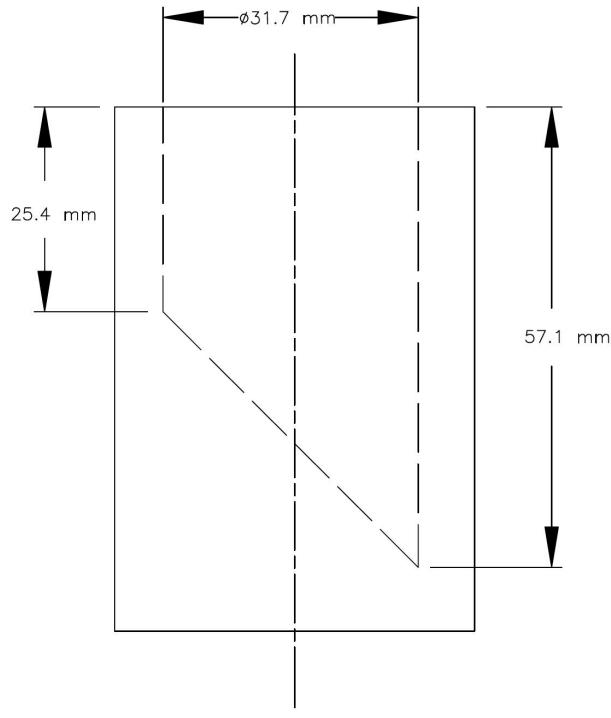
h) si le parc pour enfant ou l'accessoire pour le coucher est doté d'un recouvrement structurel, appliquer une force de 90 N dans n'importe quelle direction sur les fermetures à glissière, boutons-pression et autres attaches similaires du recouvrement pour essayer de les détacher;

i) répéter l'opération mentionnée à l'alinéa g) pour tous les autres espaces entièrement délimités qui sont formés ou exposés sur toute surface délimitant l'espace de confinement.

SCHEDULE 5

(Section 12)

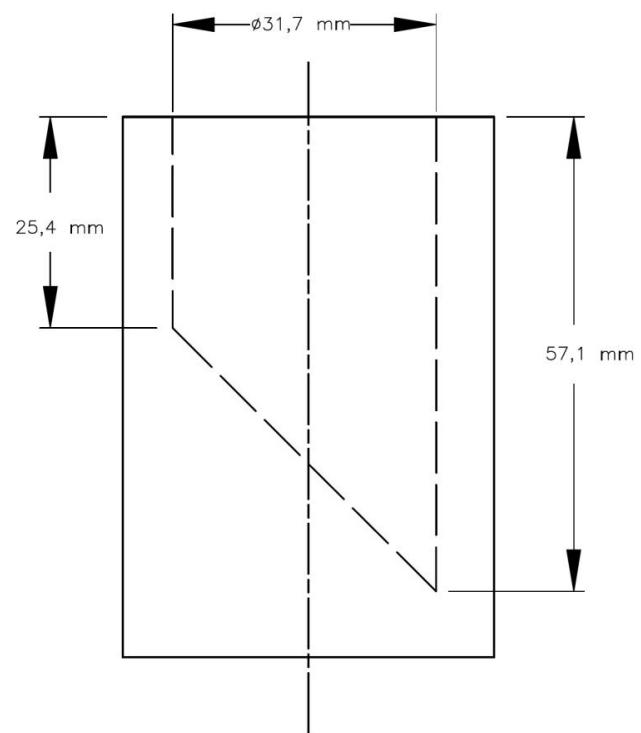
Small Parts Cylinder



ANNEXE 5

(article 12)

Cylindre pour petites pièces



SCHEDULE 6

(Section 15)

Tests for Loops

Playpens and Sleep Accessories

1 The following method is to be used for testing a loop that is formed by a cord, strap or other similar item of a playpen or sleep accessory:

(a) assemble the playpen or sleep accessory according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) if the product is a sleep accessory, place the accessory in the manufacturer's recommended use position on the playpen or fix it in that position to the playpen;

(c) select a loop to be tested and, while holding the loop open to its maximum diameter, attempt to pass the small head probe illustrated in the figure to this schedule through the loop;

(d) if a loop that allows the passage of the probe is outside the occupant retention area, apply a force of 22 N to the loop to attempt to pull it into the occupant retention area;

(e) release the loop and observe whether the loop remains inside the occupant retention area; and

(f) repeat the steps set out in paragraphs (c) to (e) for all the other loops.

Change Table Accessories

2 The following method is to be used for testing a cord, strap or other similar item of a change table accessory that is designed to restrain a child:

(a) assemble the playpen and the change table accessory according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) place the change table accessory in the manufacturer's recommended use position on the playpen or fix it in that position to the playpen;

(c) if the change table accessory has at least one opening, select a cord, strap or other similar item to be tested and, with it unfastened, apply a push or pull force to it of at most 111 N and attempt to pass it into the occupant retention area through the opening and, if a loop forms inside the occupant retention area, hold the loop open to its

ANNEXE 6

(article 15)

Essais de vérification des boucles

Parcs pour enfant et accessoires pour le coucher

1 La méthode servant à vérifier les boucles formées par les cordes, sangles et autres articles similaires du parc pour enfant ou de l'accessoire pour le coucher comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant ou l'accessoire pour le coucher selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) dans le cas d'un accessoire pour le coucher, le placer sur le parc ou l'y fixer dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant;

c) sélectionner une boucle, l'élargir jusqu'à son diamètre maximal et essayer d'y faire passer le petit gabarit illustré à la figure de la présente annexe;

d) si la boucle se trouve à l'extérieur de l'espace de confinement et que le petit gabarit passe dans la boucle, tirer la boucle, en appliquant une force de 22 N, vers l'intérieur de l'espace;

e) lâcher la boucle et vérifier si la boucle demeure à l'intérieur de l'espace de confinement;

f) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) à e) pour toutes les autres boucles.

Accessoires à langer

2 La méthode servant à vérifier les cordes, sangles et autres articles similaires de l'accessoire à langer servant à retenir un enfant comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant et l'accessoire à langer selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) placer l'accessoire sur le parc ou l'y fixer dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant;

c) si l'accessoire a au moins une ouverture, sélectionner une corde, une sangle ou un autre article similaire, dans son état détaché, puis essayer, en appliquant une force de poussée ou de traction maximale de 111 N, de le faire passer à travers une ouverture de l'accessoire dans l'intérieur de l'espace de confinement et, dans le cas où une boucle se forme dans cet espace, l'élargir jusqu'à son diamètre

maximum diameter and attempt to pass the small head probe illustrated in the figure to this schedule through the loop;

(d) repeat the step set out in paragraph (c) for all the other cords, straps or similar items;

(e) if two cords, straps or other similar items pass into the occupant retention area, adjust them to their greatest length and fasten them together according to the manufacturer's instructions to form a loop and, while holding the loop open to its maximum diameter, attempt to pass the small head probe illustrated in the figure to this schedule through the loop;

(f) unfasten the cords, straps or other similar items and pull them from the opening referred to in paragraph (c);

(g) repeat the steps set out in paragraphs (c) to (f) for all the other possible combinations of openings and cords, straps or other similar items;

(h) adjust the cords, straps or other similar items to their greatest length, fasten them together and then drape the loop that is formed over the side of the change table accessory so that it hangs inside the occupant retention area and, while holding the loop open to its maximum diameter, attempt to pass the small head probe illustrated in the figure to this schedule through the part of the loop that is inside the occupant retention area;

(i) repeat the step set out in paragraph (h) for all the other possible combinations of cords, straps or other similar items;

(j) repeat the step set out in paragraph (c) for fastened cords, straps or other similar items; and

(k) repeat the step set out in paragraph (j) for all the other possible combinations of openings and fastened cords, straps or other similar items.

maximal et essayer d'y faire passer le petit gabarit illustré à la figure de la présente annexe;

d) répéter l'opération mentionnée à l'alinéa c) pour toutes les autres cordes et sangles ainsi que pour tous les autres articles similaires;

e) dans le cas où deux cordes, sangles ou autres articles similaires passent dans l'espace de confinement, les ajuster à leur longueur maximale, les attacher ensemble selon les instructions du fabricant puis élargir la boucle ainsi formée jusqu'à son diamètre maximal et essayer d'y faire passer le petit gabarit illustré à la figure de la présente annexe;

f) détacher les cordes, sangles ou autres articles similaires puis les faire repasser à travers la même ouverture mentionnée à l'alinéa c) mais dans le sens contraire;

g) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) à f) pour toutes les autres combinaisons possibles d'ouvertures et de cordes, de sangles ainsi que d'autres articles similaires;

h) ajuster les cordes, sangles ou autres articles similaires à leur longueur maximale, les attacher puis laisser pendre la boucle formée par l'attachement des cordes, des sangles ou d'autres articles similaires par-dessus le côté de l'accessoire dans l'espace de confinement, élargir la boucle jusqu'à son diamètre maximal et essayer de faire passer le petit gabarit illustré à la figure de la présente annexe dans la partie de la boucle qui se trouve dans cet espace;

i) répéter l'opération mentionnée à l'alinéa h) pour toutes les autres combinaisons possibles de cordes, de sangles et d'autres articles similaires;

j) répéter l'opération mentionnée à l'alinéa c) pour les cordes, sangles et autres articles similaires, dans leur état attaché;

k) répéter l'opération mentionnée à l'alinéa j) pour toutes les autres combinaisons possibles d'ouvertures et de cordes, de sangles ainsi que d'autres articles similaires, dans leur état attaché.

Figure — Small head probe

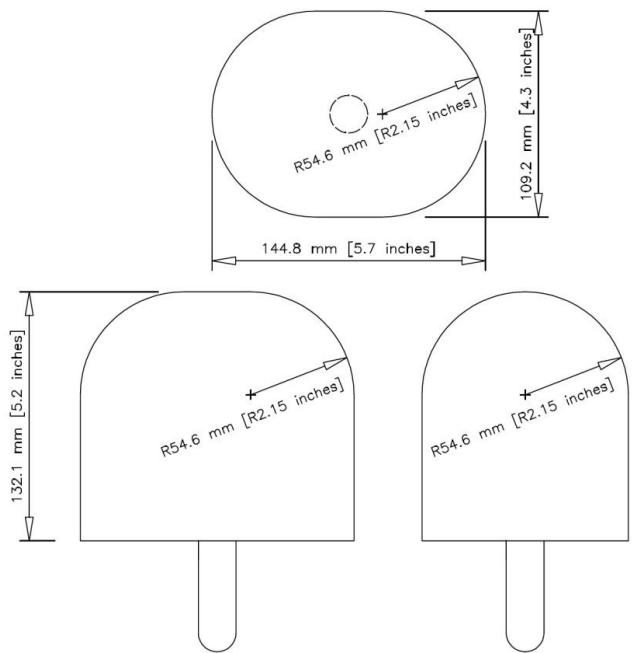
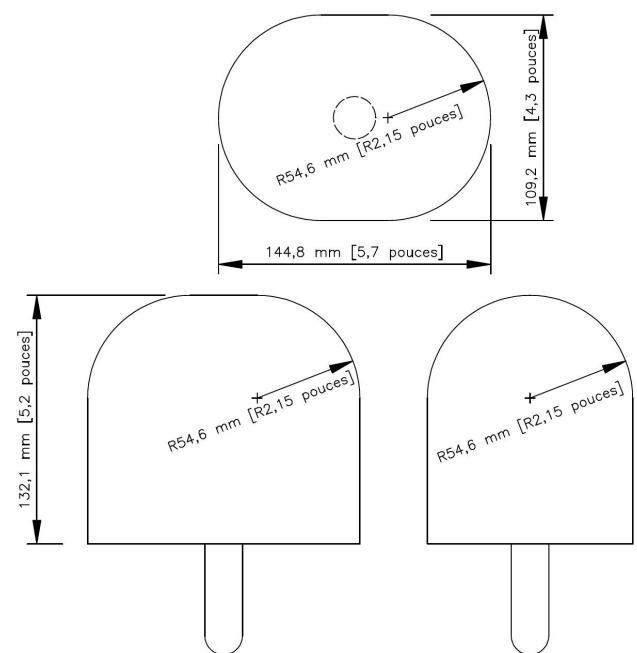


Figure — Petit gabarit



SCHEDULE 7

(Section 17)

Test for Stability

1 The following method is to be used for testing the stability of a playpen:

(a) assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) mark each support point of the playpen in order to be able to identify them;

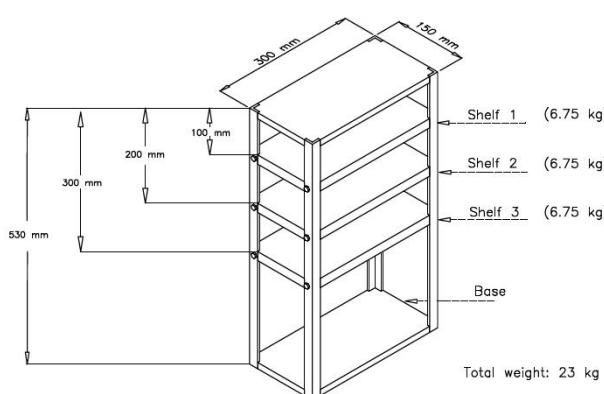
(c) place the playpen on a plywood sheet that is 19 mm thick and has a surface area of such a size that all support points are at least 50 mm from any edge of the plywood sheet, orient the playpen so that a pair of adjacent support points is parallel to an edge of the plywood sheet and, if necessary, block the support points to prevent slippage;

(d) place the test device illustrated in the figure to this schedule on the playing surface of the playpen in such a way that one of the sides that measures 300 mm is parallel to the edge of the plywood sheet selected under paragraph (c) and is centred along and as close as possible to that side of the playpen;

(e) tilt the plywood sheet by pivoting it on the edge that is closest to the testing device until the plywood sheet forms an angle of 10° from the horizontal; and

(f) repeat the steps set out in paragraphs (c) to (e) until each support point is tested with each support point that is adjacent to it.

Figure — Stability test device



ANNEXE 7

(article 17)

Essai de stabilité

1 La méthode servant à vérifier la stabilité du parc pour enfant comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) marquer chaque point d'appui du parc afin de pouvoir les identifier;

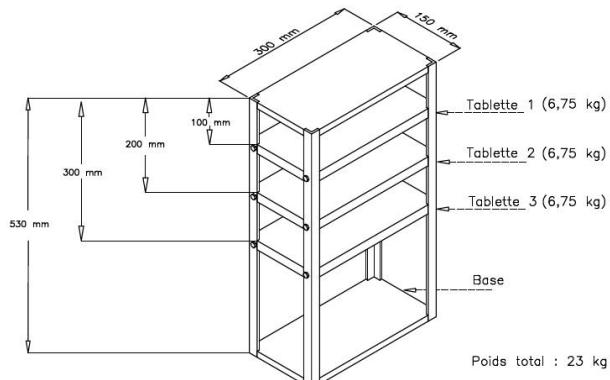
c) placer le parc sur un panneau de contreplaqué d'une épaisseur de 19 mm et d'une superficie telle que tous les points d'appui sont à une distance minimale de 50 mm des arêtes du panneau, en veillant à ce que deux points d'appui adjacents soient parallèles à une des arêtes du panneau et bloquer, au besoin, les points d'appui pour empêcher tout glissement pendant l'essai;

d) placer le dispositif d'essai illustré à la figure de la présente annexe sur la surface de jeu du parc, en veillant à ce que l'un des côtés mesurant 300 mm soit parallèle à l'arête du panneau sélectionnée en application de l'alinéa c) et soit le plus près possible du centre du côté du parc;

e) incliner le panneau en le faisant pivoter du côté le plus proche du dispositif d'essai de manière à former un angle de 10° avec l'horizontale;

f) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) à e) jusqu'à ce que chaque point d'appui soit mis à l'essai avec chacun des points d'appui qui lui est adjacent.

Figure — Dispositif pour essai de stabilité



SCHEDULE 8

(Sections 19 and 20)

Tests for Deflection and Strength of Sides

1 The following method is to be used for testing the deflection of a playpen's sides:

(a) assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) with no load placed on the playing surface, gradually apply a vertical force of 220 N downwards to a location that measures 50 mm on the upper surface of the top rail of a side where the application of the force is likely to cause the top rail to deflect, then maintain the force for 10 seconds;

(c) remove the force and measure the distance between the lowest point on the upper surface of the top rail and the playing surface;

(d) repeat the steps set out in paragraphs (b) and (c) at all the other locations on the upper surface of the top rail where the application of the force is likely to cause the top rail to deflect;

(e) repeat the steps set out in paragraphs (b) to (d) for all the other top rails of the playpen;

(f) identify a location that measures 50 mm on the upper surface of a top rail where the application of force is likely to cause the top rail to deflect;

(g) place on the playing surface a wooden block that has a square base that measures 152 mm × 152 mm so that the centre of the side of the block that is closest to the top rail is aligned on a vertical axis with the centre of the identified location;

(h) place a load of 4.5 kg on the centre of the wooden block;

(i) gradually apply a vertical force of 130 N downwards to the location identified in paragraph (f) and then maintain the force for 10 seconds while measuring the distance between the playing surface and the identified location;

(j) repeat the steps set out in paragraphs (f) to (i) at all the other locations on the upper surface of the top rail where the application of the force is likely to cause the top rail to deflect; and

(k) repeat the steps set out in paragraphs (f) to (j) for all the other top rails of the playpen.

2 The following method is to be used for testing the strength of a side of a playpen that has a hinge:

ANNEXE 8

(articles 19 et 20)

Essais de flexion et de résistance des côtés

1 La méthode servant à vérifier la flexion des côtés du parc pour enfant comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) appliquer graduellement, alors qu'aucun poids n'est placé sur la surface de jeu, une force verticale vers le bas de 220 N, sur un endroit mesurant 50 mm qui se situe sur le dessus de la traverse supérieure d'un côté du parc pour enfant et où l'application de la force est susceptible de la faire fléchir, puis maintenir la force pendant dix secondes;

c) retirer la force et mesurer la distance entre le point le plus bas du dessus de la traverse supérieure et la surface de jeu;

d) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) et c) aux autres endroits du dessus de la traverse supérieure où l'application de la force est susceptible de la faire fléchir;

e) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à d) pour toutes les autres traverses supérieures du parc pour enfant;

f) marquer un endroit mesurant 50 mm qui se situe sur le dessus de la traverse supérieure et où l'application d'une force est susceptible de la faire fléchir;

g) placer sur la surface de jeu un bloc de bois ayant une base carrée mesurant 152 mm sur 152 mm de sorte que le centre du côté du bloc le plus proche de la traverse supérieure est, suivant un axe vertical, aligné avec le centre de l'endroit marqué;

h) placer un poids de 4,5 kg au centre du bloc de bois;

i) appliquer graduellement une force verticale vers le bas de 130 N sur l'endroit marqué conformément à l'alinéa f), puis la maintenir pendant dix secondes en veillant à mesurer la distance entre l'endroit marqué et la surface de jeu;

j) répéter les opérations mentionnées aux alinéas f) à i) aux autres endroits du dessus de la traverse supérieure où l'application de la force est susceptible de la faire fléchir;

k) répéter les opérations mentionnées aux alinéas f) à j) pour toutes les autres traverses supérieures du parc pour enfant.

2 La méthode servant à vérifier la résistance des côtés d'un parc pour enfant munis d'une charnière comporte les opérations suivantes :

(a) assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test, and place the playpen against a wall or in a test device that holds the playpen at a 45° angle from the horizontal;

(b) gradually apply, over a period of five seconds, a force of 445 N to a location that measures 50 mm on the upper surface of a top rail that is as close to the centre of the top rail as possible and in a direction that is 45° to the playing surface and towards the interior of the playpen, and maintain the force for 10 seconds; and

(c) repeat the step set out in paragraph (b) for all the other top rails of the playpen.

a) monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai, et placer le parc contre un mur ou dans un dispositif d'essai qui permet de l'incliner à 45 ° par rapport à l'horizontale;

b) appliquer graduellement, sur une période de cinq secondes et sur un endroit mesurant 50 mm qui se situe le plus près possible du centre du dessus de la traverse supérieure d'un côté, une force de 445 N vers l'intérieur du parc pour enfant à un angle de 45 ° par rapport à la surface de jeu, puis maintenir la force pendant dix secondes;

c) répéter l'opération mentionnée à l'alinéa b) pour toutes les autres traverses supérieures du parc pour enfant.

SCHEDULE 9

(Sections 21 and 22)

Tests for Top Rail Configuration

1 The following method is to be used for testing the space created when a rigid top rail of a folding playpen is folded:

(a) assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) fold the playpen completely;

(c) position the two opposite folded segments of a top rail parallel to each other so that they are not more than 6 mm from each other, or are as close to being parallel as possible, while making sure that the corner brackets do not overlap, and maintain this position during the test;

(d) move aside any parts made of a textile or other pliable material as well as any other part of the playpen that could interfere with the insertion of a probe — that is a rectangular aluminum prism that has a minimum length of 75 mm and square ends that measure 38 mm × 38 mm and whose edges have a radius of curvature of 3 mm — into the space created by the folding of the top rail;

(e) place the probe on the lowest possible point between the opposite folded segments in such a way that the lower surface of the probe is in contact with the upper surface of the top rail and that the square end of the probe is perpendicular to the upper surface of the top rail;

(f) apply a horizontal force of 45 N to the probe towards the interior of the playpen; and

(g) repeat the steps set out in paragraphs (b) to (f) for all the other top rails.

2 The following method is to be used for testing the V-shaped space created by the unlatching or unlocking of only one of the hinges of a rigid top rail of a playpen:

(a) assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) unlatch or unlock one of the hinges of a top rail and latch or lock its other hinges;

(c) reposition any parts made of a textile or other pliable material that could interfere with the measurement of the angle;

ANNEXE 9

(articles 21 et 22)

Essais de vérification de la conception de la traverse supérieure

1 La méthode servant à vérifier l'espace créé lors du repliement de la traverse supérieure rigide du parc pour enfant pliant comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) replier complètement le parc pour enfant;

c) placer parallèlement, autant que possible, les parties repliées opposées d'une traverse supérieure à une distance maximale de 6 mm l'une de l'autre en veillant à ce que les supports en cornière ne se chevauchent pas et maintenir cette position pendant l'essai;

d) dégager toute partie en fibres textiles ou en une autre matière souple ainsi que toute autre partie qui gênerait l'insertion, dans l'espace créé par le repliement de la traverse, d'un gabarit en aluminium ayant la forme d'un prisme rectangulaire d'une longueur minimale de 75 mm, dont les extrémités ont une surface carrée de 38 mm sur 38 mm et dont tous les rebords ont un rayon de courbure de 3 mm;

e) placer le gabarit entre les parties repliées opposées à un endroit qui se trouve le plus bas possible en s'assurant que le dessous du gabarit soit en contact avec le dessus de la traverse supérieure et que la surface carrée du gabarit soit perpendiculaire à la surface du dessus de la traverse supérieure;

f) appliquer sur le gabarit une force horizontale de 45 N vers l'intérieur du parc pour enfant;

g) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à f) pour toutes les autres traverses supérieures.

2 La méthode servant à vérifier l'espace en forme de « V » créé lors du déclenchement ou du déverrouillage d'une seule charnière de la traverse supérieure rigide d'un parc pour enfant comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) déclencher ou déverrouiller une des charnières de la traverse supérieure et enclencher ou verrouiller les autres charnières;

c) replacer toute partie en fibres textiles ou en une autre matière souple qui gênerait la mesure de l'angle;

(d) attach a load of 4.5 kg to a strap with a width of 25 mm and suspend the strap from the hinge that is unlatched or unlocked for 10 seconds and then remove the load;

(e) measure the angle that is formed between the two folded segments of the top rail within a radius of 76 mm of the hinge that is unlatched or unlocked;

(f) repeat the steps set out in paragraphs (b) to (e) for all the other hinges of the top rail; and

(g) repeat the steps set out in paragraphs (b) to (f) for all the other top rails.

3 The following method is to be used for testing the space created when a non-rigid top rail of a playpen is folded:

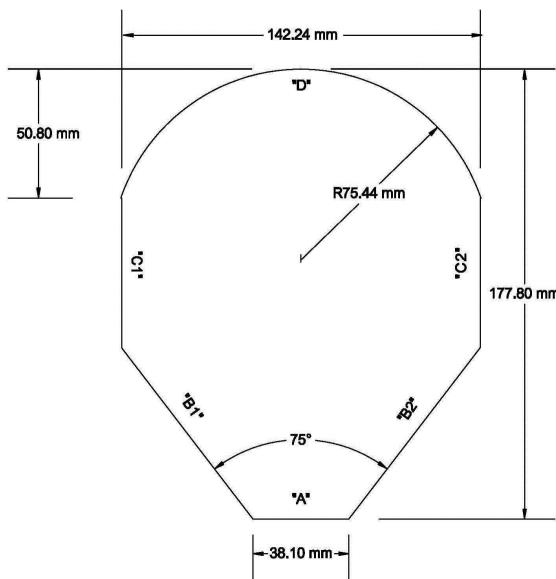
(a) assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) place the surface identified as surface A of Test Template B illustrated in the figure to this section on the upper surface of a top rail and apply a vertical force of 134 N downwards to Test Template B;

(c) while maintaining the force, visually inspect the playpen to determine whether any combination of surfaces and points set out in the table to this section comes into contact with the top rail; and

(d) repeat the steps set out in paragraphs (b) and (c) for all the other top rails.

Figure — Test Template B



d) attacher un poids de 4,5 kg à une sangle d'une largeur de 25 mm et suspendre pendant dix secondes la sangle sur la charnière déclenchée ou déverrouillée puis retirer le poids;

e) mesurer, dans un rayon de 76 mm de la charnière déclenchée ou déverrouillée, l'angle formé entre les parties repliées de la traverse supérieure;

f) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à e) pour toutes les autres charnières de la traverse;

g) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à f) pour toutes les autres traverses supérieures.

3 La méthode servant à vérifier l'espace créé lors du repliement de la traverse supérieure non rigide d'un parc pour enfant comporte les opérations suivantes :

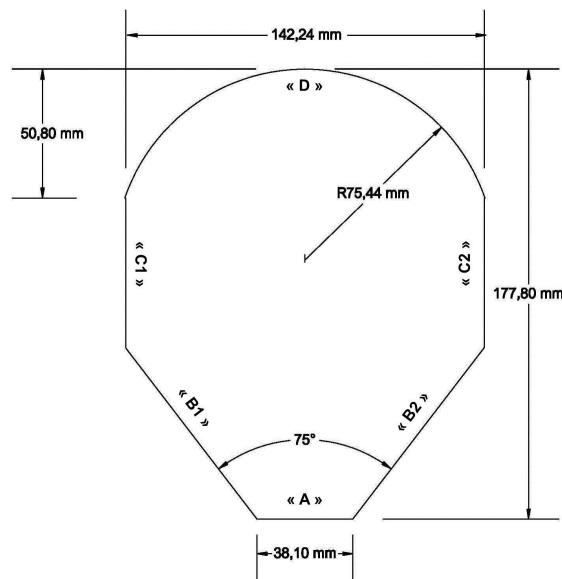
a) monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) placer la surface désignée A du gabarit d'essai B illustré à la figure du présent article sur le dessus d'une traverse supérieure et appliquer sur le gabarit une force verticale vers le bas de 134 N;

c) maintenir la force et inspecter le parc visuellement afin de vérifier l'existence de toute combinaison de surfaces et de points mentionnés au tableau du présent article qui entrent en contact avec la traverse supérieure;

d) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) et c) pour toutes les autres traverses supérieures.

Figure — Gabarit d'essai B



TABLE

Combinations of Surfaces and Points

Item	Column 1	Column 2
	Surface or point of template	Surface or point of template
1	B1	B2
2	C1	C2
3	C1	D
4	C2	D
5	B1C1	B2C2
6	C1D	C2D

TABLEAU

Combinaison des surfaces et des points

Article	Colonne 1	Colonne 2
	Surface ou point du gabarit	Surface ou point du gabarit
1	B1	B2
2	C1	C2
3	C1	D
4	C2	D
5	B1C1	B2C2
6	C1D	C2D

SCHEDULE 10

(Section 23)

Test for Top Rails Affixed to Brackets

1 The following method is to be used for testing the top rail of a playpen that is affixed to brackets that are located above a post:

(a) assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) secure the playpen by using any blocking or support that does not interfere with the conduct of the test;

(c) mount at the centre of a top rail a rigid moment arm that has a mass of less than 2.2 kg, has a length of at least 610 mm and has two clamping surfaces — each having a surface area that is a minimum of 6.5 cm² and a maximum of 26 cm² — in such a way that it extends horizontally towards the exterior of the playpen;

(d) over a period of 10 seconds, gradually apply a force — in a direction that is perpendicular to the moment arm and is upwards — to a location that is 610 mm from the centre of the top rail until a force of 89 N is reached or the moment arm has rotated 90° and then maintain the force for 10 seconds;

(e) repeat the steps set out in paragraphs (c) and (d) on the same top rail but apply the force downwards; and

(f) repeat the steps set out in paragraphs (c) to (e) for all the other top rails.

ANNEXE 10

(article 23)

Essai de vérification de la fixation de la traverse supérieure aux supports

1 La méthode servant à vérifier la fixation des traverses supérieures aux supports situés au-dessus de chaque poteau du parc pour enfant comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) immobiliser le parc pour enfant à l'aide d'un bloc ou d'un appui de manière à ne pas gêner le déroulement de l'essai;

c) installer, au centre d'une traverse supérieure, un bras de levier rigide de moins de 2,2 kg, d'une longueur minimale de 610 mm et doté de deux surfaces d'ablocage, chacune d'une superficie minimale de 6,5 cm² et maximale de 26 cm², de sorte qu'il se déploie horizontalement vers l'extérieur du parc pour enfant;

d) appliquer graduellement, sur une période de dix secondes, vers le haut et perpendiculairement au bras de levier, une force sur un point qui se situe à 610 mm du centre de la traverse supérieure jusqu'à l'obtention d'une force de 89 N ou du pivotement à 90° du bras et maintenir cette force pendant dix secondes;

e) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) et d) sur la même traverse supérieure mais en appliquant la force vers le bas;

f) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) à e) pour toutes les autres traverses supérieures.

SCHEDULE 11

(Section 26)

Test for Latching or Locking Mechanisms

1 The following method is to be used for testing the latching or locking mechanism of a top rail of a playpen:

(a) assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) take the steps that are necessary to ensure that the hinges of only one top rail are unlatched or unlocked and, if applicable, that the centre floor hub is latched or locked;

(c) attempt to place the top rail in the manufacturer's recommended use position;

(d) observe whether the top rail folds within two seconds;

(e) if the top rail did not fold within the two seconds, gradually apply over a period of five seconds a force of 44 N to the location on the top rail that is most likely to result in the top rail folding, maintain the force for 30 seconds and observe whether the top rail folds while the force is applied;

(f) repeat the steps set out in paragraphs (c) to (e) four more times for the same top rail; and

(g) repeat the steps set out in paragraphs (b) to (f) for all the other top rails.

ANNEXE 11

(article 26)

Essai de vérification du mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage

1 La méthode servant à vérifier le mécanisme d'enclenchement ou de verrouillage d'une traverse supérieure du parc pour enfant comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) prendre les mesures pour veiller à ce que les charnières d'une seule traverse supérieure soient déclenchées ou déverrouillées tout en s'assurant, le cas échéant, que le noyau central du sol soit enclenché ou verrouillé;

c) essayer de placer la traverse supérieure dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant;

d) vérifier si la traverse supérieure se replie dans les deux secondes suivantes;

e) si la traverse supérieure ne s'est pas repliée dans les deux secondes, appliquer graduellement sur une période de cinq secondes une force de 44 N sur l'endroit de la traverse le plus susceptible de la faire replier, maintenir cette force pendant trente secondes et vérifier si la traverse s'est repliée sous l'application de la force;

f) répéter quatre autres fois les opérations mentionnées aux alinéas c) à e) pour la même traverse supérieure;

g) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à f) pour toutes les traverses supérieures.

SCHEDULE 12

(Section 27)

Test for Entanglement

1 The following method is to be used for determining whether a mechanism, fastener or projection of a playpen that is accessible to the child poses an entanglement hazard:

(a) assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) select a mechanism, fastener or projection to be tested that is accessible to the child;

(c) attempt to place the centre axis of the ring gauge illustrated in Figure 1 to this schedule perpendicular to the surface of the component of the playpen to which the mechanism, fastener or projection is affixed;

(d) if the mechanism, fastener or projection extends beyond the thickness of the ring gauge, place the short loop of the load illustrated in Figure 2 to this schedule around the mechanism, fastener or projection with the load freely hanging down;

(e) repeat the step set out in paragraph (d) using the long loop of the load with the load hanging over the top rail of the playpen and freely hanging on the other side; and

(f) repeat the steps set out in paragraphs (c) to (e) for all the other mechanisms, fasteners or projections of the playpen that is accessible to the child.

ANNEXE 12

(article 27)

Essai de vérification — enchevêtrement

1 La méthode servant à vérifier le risque d'enchevêtrement causé par les mécanismes, les attaches et les pièces saillantes du parc pour enfant qui sont à la portée de l'enfant comprend les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) sélectionner un mécanisme, une attache ou une pièce saillante qui est à la portée de l'enfant;

c) essayer de placer l'axe central de la bague de vérification illustrée à la figure 1 de la présente annexe perpendiculairement à la surface du composant auquel est fixé le mécanisme, l'attache ou la pièce saillante;

d) si le mécanisme, l'attache ou la pièce saillante dépasse l'épaisseur de la bague, placer la plus petite boucle du poids illustré à la figure 2 de la présente annexe sur le mécanisme, l'attache ou la pièce saillante en veillant à ce que le poids pende librement;

e) répéter l'opération mentionnée à l'alinéa d) en utilisant la plus grande boucle du poids et en laissant celui-ci pendre librement de l'autre côté, par-dessus la traverse supérieure du parc;

f) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) à e) pour tous les autres mécanismes ainsi que pour toutes les autres attaches et pièces saillantes qui se sont à la portée de l'enfant.

Figure 1 — Ring gauge

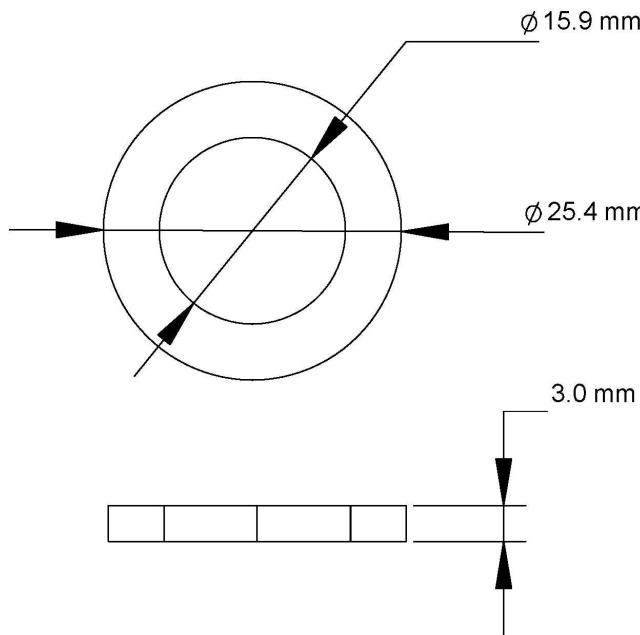


Figure 1 — Bague de vérification

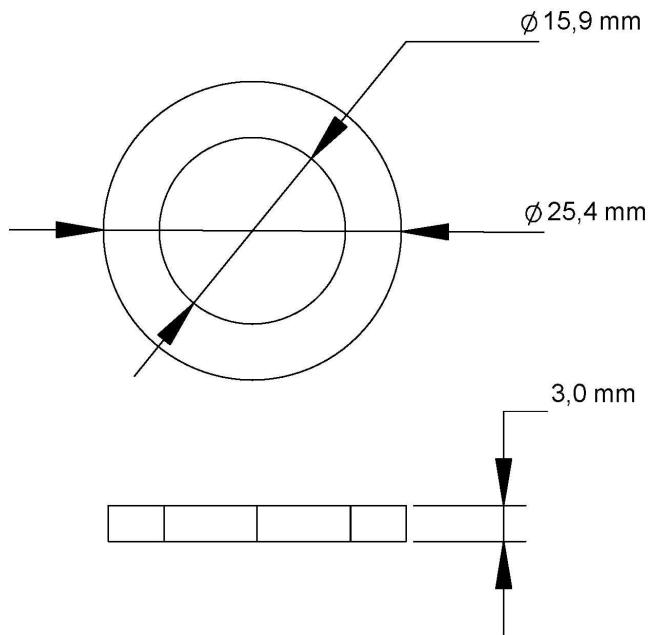


Figure 2 — Load

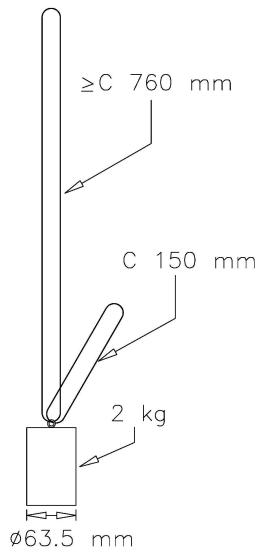
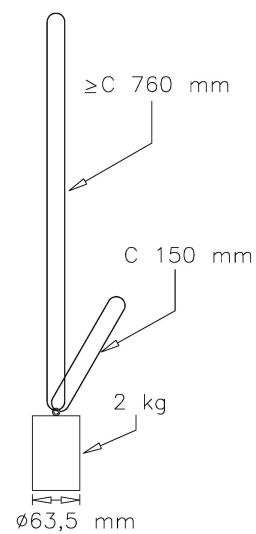


Figure 2 — Poids



SCHEDULE 13

(Section 28)

Tests for Structural Integrity

1 The following method is to be used for testing the structural integrity of the playing surface of a playpen, of any component of the playpen that is located below the playing surface and of the playpen's rigid structural components under static conditions:

- (a)** assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;
 - (b)** place two wooden blocks, each of which has a square base that measures 152 mm × 152 mm, on the playing surface 152 mm apart at the location that is most likely to be damaged as a result of the step set out in paragraph (c); and
 - (c)** apply a load of 23 kg to one block and a load of 14 kg to the other block, and leave the loads in place for 60 seconds.
- 2** The following method is to be used for testing the structural integrity of the playing surface of a playpen, of any component of the playpen that is located below the playing surface and of the playpen's rigid structural components under dynamic conditions:
- (a)** assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;
 - (b)** place a wooden block that has a square base that measures 152 mm × 152 mm on the playing surface at the location that is most likely to be damaged as a result of the step set out in paragraph (c);
 - (c)** using a solid load of 14 kg, cause the load to fall freely onto the block from a height of 76 mm, measured from the upper surface of the block; and
 - (d)** repeat the step set out in paragraph (c) 49 times at the rate of no more than 10 seconds between impacts for a total of 50 impacts.

ANNEXE 13

(article 28)

Essais de solidité structurelle

1 La méthode servant à vérifier la solidité structurelle de la surface de jeu du parc pour enfant, de tout composant se trouvant en dessous de celle-ci et des composants structurels rigides du parc dans des conditions statiques comporte les opérations suivantes :

- a)** monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b)** placer sur la surface de jeu à l'endroit le plus susceptible de présenter un dommage par suite de l'opération visée à l'alinéa c), deux blocs de bois dotés d'une base carrée mesurant 152 mm sur 152 mm à 152 mm l'un de l'autre;
- c)** appliquer un poids de 23 kg sur l'un des blocs et un poids de 14 kg sur l'autre bloc, puis maintenir les poids en place pendant soixante secondes.

2 La méthode servant à vérifier la solidité structurelle de la surface de jeu du parc pour enfant, de tout composant se trouvant en dessous de celle-ci et des composants structurels rigides du parc dans des conditions dynamiques comporte les opérations suivantes :

- a)** monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b)** placer un bloc de bois doté d'une base carrée mesurant 152 mm sur 152 mm sur la surface de jeu, à l'endroit le plus susceptible de présenter un dommage par suite de l'opération visée à l'alinéa c);
- c)** laisser tomber librement un poids solide de 14 kg sur le bloc d'une hauteur de 76 mm mesurée à partir de la surface supérieure du bloc;
- d)** répéter l'opération mentionnée à l'alinéa c), à un intervalle maximal de dix secondes, quarante-neuf fois pour un total de cinquante fois.

SCHEDULE 14

(Section 29)

Tests for Vertical Displacement of Removable Floor Pad and Removable and Foldable Component

1 The following method is to be used for testing the vertical displacement of a removable floor pad of a playpen that is composed of a rigid panel or a series of rigid panels:

(a) assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) attach a clamp with a 19-mm diameter clamping surface as close as possible to a corner of the removable floor pad;

(c) using the clamp, apply a vertical upwards force of 2.2 N;

(d) while maintaining the force, select a fixed reference point on the clamp that is near the upper surface of the removable floor pad, and another fixed reference point on the component on which the floor pad rests, directly below the first fixed reference point;

(e) using the clamp, gradually apply a vertical upwards force of 66 N over a period of five seconds;

(f) while maintaining the force, measure the vertical upwards displacement of the removable floor pad between the fixed reference points;

(g) repeat the steps set out in paragraphs (b) to (f) to the other corners; and

(h) if the removable floor pad is foldable, repeat the steps set out in paragraphs (b) to (f) to other locations on the removable floor pad that are most likely to be displaced upwards and that are situated along the edges of the removable floor pad that are parallel to the axis around which the floor pad folds.

2 The following method is to be used for testing the vertical displacement of a removable and foldable component of a playpen that is composed of a rigid panel or a series of rigid panels and on which a removable floor pad rests:

(a) assemble the playpen according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) remove the removable floor pad;

ANNEXE 14

(article 29)

Essais de vérification du déplacement vertical du matelas de sol amovible et du composant pliable amovible

1 La méthode servant à vérifier le déplacement vertical du matelas de sol amovible du parc pour enfant comprenant un panneau rigide ou une série de panneaux rigides comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) fixer une pince dont les surfaces d'ablocage ont un diamètre de 19 mm le plus près possible d'un coin du matelas de sol amovible;

c) appliquer vers le haut, à l'aide de la pince, une force verticale de 2,2 N;

d) tout en maintenant la force, sélectionner sur la pince un point de référence fixe situé près de la surface supérieure du matelas de sol et un autre point de référence fixe situé en ligne directe sur le composant sur lequel repose le matelas;

e) appliquer graduellement sur une période de cinq secondes, à l'aide de la pince, une force verticale vers le haut de 66 N;

f) tout en maintenant la force, mesurer la distance du déplacement vertical vers le haut du matelas de sol amovible entre les points de référence fixes;

g) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à f) aux autres coins;

h) si le matelas de sol amovible est pliable, répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à f) aux endroits les plus susceptibles de se déplacer verticalement vers le haut qui sont situés sur les bords du matelas de sol parallèles à l'axe de pliage du matelas.

2 La méthode servant à vérifier le déplacement vertical du composant pliable et amovible composé d'un panneau rigide ou d'une série de panneaux rigides sur lequel repose le matelas de sol amovible du parc pour enfant comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) enlever le matelas de sol amovible;

(c) attach a clamp with a 19-mm diameter clamping surface as close as possible to a corner of the removable and foldable component;

(d) using the clamp, apply a vertical upwards force of 2.2 N;

(e) while maintaining the force, select a fixed reference point on the clamp that is near the upper surface of the removable and foldable component, and another fixed reference point on the component on which the floor pad rests, directly below the first fixed reference point;

(f) using the clamp, gradually apply a vertical upwards force of 66 N over a period of five seconds;

(g) while maintaining the force, measure the vertical upwards displacement of the removable and foldable component between the fixed reference points; and

(h) repeat the steps set out in paragraphs (c) to (g) to the other corners and other locations on the removable and foldable component that are most likely to be displaced upwards and that are situated along the edges of the removable and foldable component that are parallel to the axis around which the component folds.

c) fixer une pince dont les surfaces d'ablocage ont un diamètre de 19 mm le plus près possible d'un coin du composant pliable et amovible;

d) appliquer vers le haut, à l'aide de la pince, une force verticale de 2,2 N;

e) tout en maintenant la force, sélectionner sur la pince un point de référence fixe situé près de la surface supérieure du composant pliable et amovible et un autre point de référence fixe situé en ligne directe sur le composant sur lequel repose le matelas;

f) appliquer graduellement sur une période de 5 secondes, à l'aide de la pince, une force verticale vers le haut de 66 N;

g) tout en maintenant la force, mesurer la distance du déplacement vertical vers le haut du composant pliable et amovible entre les points de référence fixes;

h) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) à g) aux autres coins et aux endroits les plus susceptibles de se déplacer verticalement vers le haut qui sont situés sur les bords du composant pliable et amovible parallèles à l'axe de pliage du composant.

SCHEDULE 15

(Subsections 30(1) and (2))

Tests for Entrapment in Accessories

1 The following method is to be used for testing openings that are created when an accessory is placed on or fixed to a playpen:

(a) assemble the playpen and the accessory or accessories according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) place the accessory or combination of accessories on the playpen — or fix it or them to the playpen — in one of the manufacturer's recommended use positions, and identify any openings that are created and are likely to permit the passage of the small head probe illustrated in Figure 1 to this section but not the large head probe illustrated in Figure 2 to this section;

(c) rotate the small head probe to the orientation that is most likely to permit its passage through one of the identified openings and, from inside the occupant retention area of the playpen, gradually apply an upward or outward force of 111 N to the probe over a period of five seconds, then maintain the force for 10 seconds;

(d) if the small head probe can pass entirely through the opening, repeat the step set out in paragraph (c) using the large head probe and attempt to pass it, without forcing it, through the opening in any orientation;

(e) repeat the steps set out in paragraphs (c) and (d) for all the other identified openings; and

(f) repeat the steps set out in paragraphs (b) to (e) for all the other manufacturer's recommended use positions.

ANNEXE 15

(paragraphes 30(1) et (2))

Essais de vérification des accessoires — coincement

1 La méthode servant à vérifier les espaces créés par le fait de placer l'accessoire sur un parc pour enfant ou de l'y fixer comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant et tout accessoire selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) placer l'accessoire ou la combinaison d'accessoires sur le parc pour enfant ou les y fixer dans l'une des positions d'utilisation recommandées par le fabricant puis repérer tout espace qui est créé par le fait de les placer ou fixer et qui est susceptible de permettre le passage du petit gabarit illustré à la figure 1 du présent article, mais non le passage du grand gabarit illustré à la figure 2 du présent article;

c) orienter le petit gabarit de la façon la plus susceptible d'en permettre le passage dans un des espaces identifiés, puis y appliquer graduellement sur une période de cinq secondes une force de 111 N de l'intérieur de l'espace de confinement vers le haut ou vers l'extérieur puis maintenir cette force pendant dix secondes;

d) si le petit gabarit passe complètement dans l'espace, répéter l'opération mentionnée à l'alinéa c) avec le grand gabarit et essayer, sans forcer, de le faire passer, quelle que soit son orientation, dans cet espace;

e) répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) et d) pour tous les autres espaces repérés;

f) répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à e) pour toutes les autres positions d'utilisation recommandées par le fabricant.

Figure 1 — Small head probe

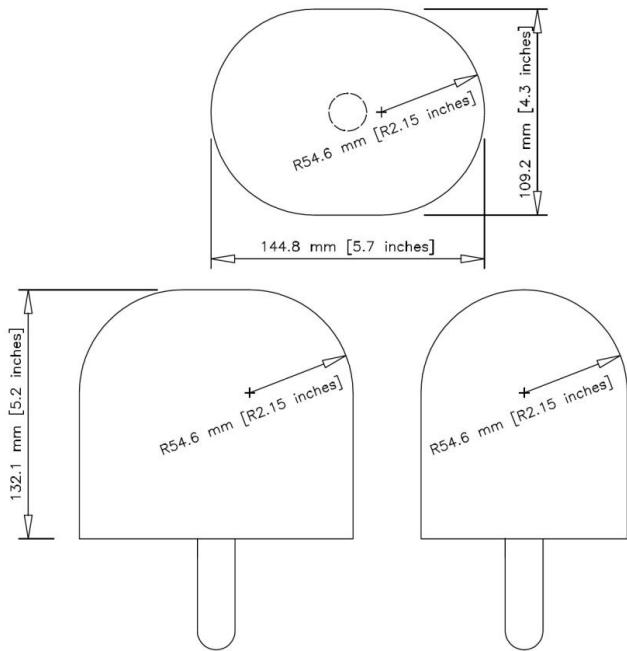


Figure 1 — Petit gabarit

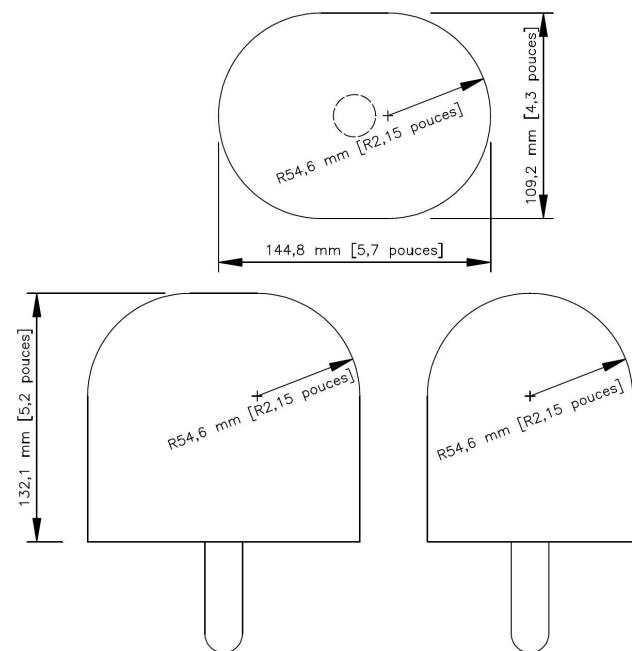


Figure 2 — Large head probe

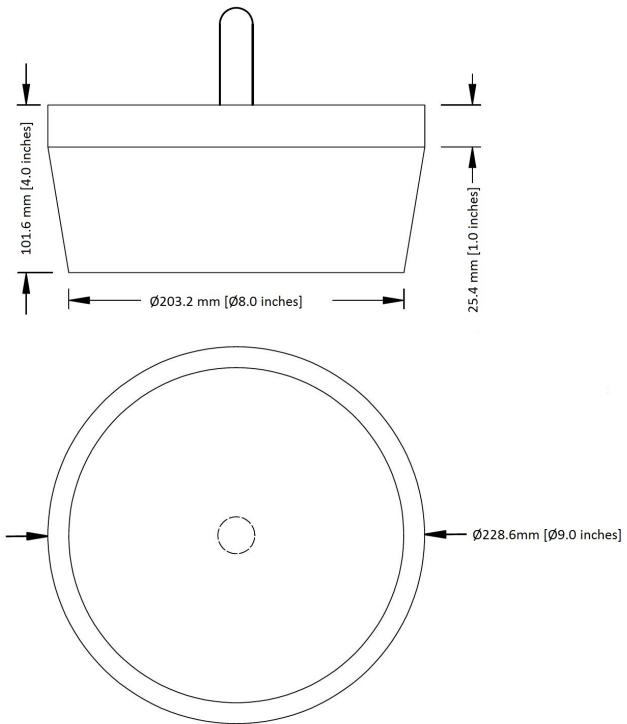
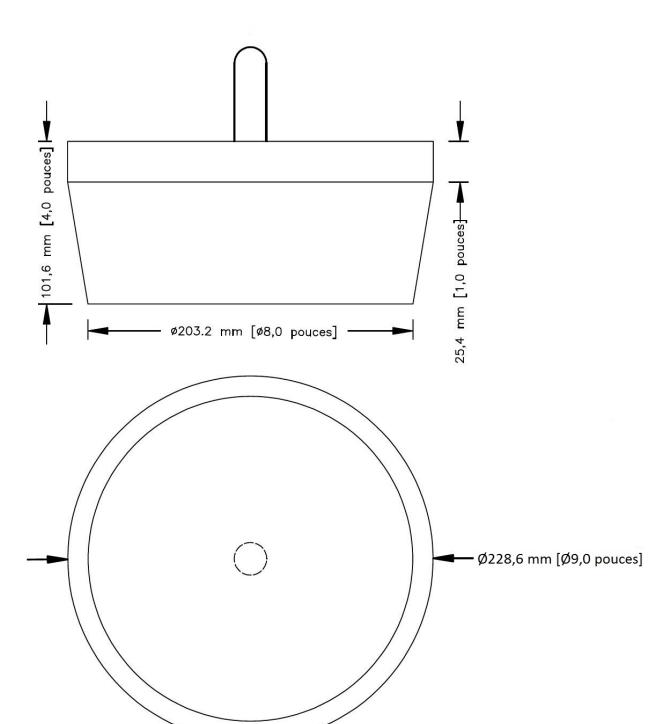


Figure 2 — Grand Gabarit



2 The following method is to be used for testing openings that are created by the detachment or displacement of an accessory from a playpen:

- (a)** assemble the playpen and the accessory or accessories according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;
- (b)** place the accessory or combination of accessories on the playpen — or fix it or them to the playpen — in one of the manufacturer's recommended use positions, and identify the parts of the accessory that are most likely to detach or become displaced and so create an opening;
- (c)** using a rod that has a circular tip with a diameter of 50 mm, gradually apply an upward or outward force of 111 N over a period of five seconds to one of the identified locations;
- (d)** if an opening is created, attempt to pass the small head probe illustrated in Figure 1 to section 1, without forcing it, through the opening in any orientation;
- (e)** repeat the steps set out in paragraphs (c) and (d) for all the other identified parts of the accessory; and
- (f)** repeat the steps set out in paragraphs (b) to (e) for all the other manufacturer's recommended use positions.

2 La méthode servant à vérifier les espaces créés par le détachement ou le déplacement d'un accessoire du parc pour enfant comporte les opérations suivantes :

- a)** monter le parc pour enfant et tout accessoire selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;
- b)** placer l'accessoire ou la combinaison d'accessoires sur le parc pour enfant ou les y fixer dans l'une des positions d'utilisation recommandées par le fabricant puis repérer les parties de l'accessoire les plus susceptibles d'être déplacées ou de se détacher et qui pourraient ainsi créer un espace;
- c)** appliquer graduellement sur une période de cinq secondes, à l'aide d'une tige dont l'embout est en forme de disque ayant un diamètre de 50 mm, sur une partie repérée, une force de 111 N de l'intérieur de l'espace de confinement vers le haut ou vers l'extérieur;
- d)** essayer, si un espace est créé, de faire passer sans forcer le petit gabarit illustré à la figure 1 de l'article 1, quelle que soit son orientation, dans cet espace;
- e)** répéter les opérations mentionnées aux alinéas c) et d) pour toutes les autres parties repérées;
- f)** répéter les opérations mentionnées aux alinéas b) à e) pour toutes les autres positions d'utilisation recommandées par le fabricant.

SCHEDULE 16

(Subsection 32(2))

Test for Angle of Foldable Mattress Pad of Sleep Accessories

1 The following method is to be used for testing the angle of the surfaces adjacent to a fold in a foldable mattress pad that is supplied with, or that is designed or advertised to be used with, a sleep accessory:

(a) assemble the playpen and sleep accessory according to the manufacturer's instructions, omitting any attachments that could interfere with the conduct of the test;

(b) place the playpen on a horizontal surface in the manufacturer's recommended use position;

(c) place the sleep accessory on, or fix it to, the playpen in the manufacturer's recommended use position;

(d) if the playpen or sleep accessory rocks or swings, disable that function;

(e) establish a horizontal reference plane by placing on the horizontal surface and near the playpen an inclinometer with a minimum resolution of 0.5° and set it out to zero;

(f) place a cylinder that has a mass of 7.6 kg, a length of 305 mm and a diameter of 152 mm horizontally on a fold in the foldable mattress pad so that the centre of the cylinder is above the fold and the cylinder is aligned parallel to that fold, and if the cylinder does not remain in that location, place a sufficient number of stops to immobilize it, with the total mass of the stops not exceeding 0.11 kg;

(g) place, within 12.7 mm of one of the ends of the cylinder, a steel block measuring 152 mm \times 101.6 mm, that has a thickness of 12.7 mm and a mass of 1.5 kg so that one of the sides of the block is placed on the fold parallel to the central axis of the cylinder and ignore any contact that results from the block sliding and touching the cylinder;

(h) if the size of the sleep accessory does not allow the steel block to be placed in accordance with paragraph (g), move the cylinder off-centre sufficiently so that the block can be placed in accordance with that paragraph;

(i) if the size of the sleep accessory does not allow the steel block to be placed in accordance with paragraph (h), use a steel block with a mass of 1.5 kg that is of such a size that it can be placed in accordance with paragraph (g);

(j) place the inclinometer on the centre of the upper surface of the block and measure the angle that is formed between the upper surface of the block and the horizontal, while ensuring that the inclinometer does not come into contact with the upper surface of the foldable mattress pad;

ANNEXE 16

(paragraphe 32(2))

Essai de vérification de l'inclinaison — matelas pliable de l'accessoire pour le coucher

1 La méthode servant à vérifier l'inclinaison des surfaces adjacentes du pli du matelas pliable fourni avec l'accessoire pour le coucher ainsi que le matelas pliable conçu pour être utilisé avec l'accessoire ou présenté dans la publicité comme pouvant être ainsi utilisé comporte les opérations suivantes :

a) monter le parc pour enfant et l'accessoire pour le coucher selon les instructions du fabricant, en mettant de côté les pièces subsidiaires qui pourraient gêner le déroulement de l'essai;

b) placer le parc sur une surface horizontale dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant;

c) placer l'accessoire sur le parc ou l'y fixer dans la position d'utilisation recommandée par le fabricant;

d) désactiver la fonction d'oscillation si le parc pour enfant ou l'accessoire en est doté;

e) établir un plan de référence horizontal en plaçant sur la surface horizontale et près du parc pour enfant un inclinomètre offrant une résolution minimale de $0,5^\circ$ réglé à zéro;

f) placer horizontalement un cylindre de 7,6 kg, d'une longueur de 305 mm et d'un diamètre de 152 mm sur un pli du matelas pliable, le centre du cylindre étant situé au-dessus du centre du pli et le cylindre étant orienté parallèlement à ce pli, puis déposer, si le cylindre ne demeure pas en place, un nombre suffisant de butoirs autour du cylindre pour l'immobiliser, en veillant à ce que le poids total des butoirs ne dépassant pas 0,11 kg;

g) déposer, dans les 12,7 mm de l'une des extrémités du cylindre, un bloc d'acier de 1,5 kg mesurant 152 mm sur 101,6 mm et ayant une épaisseur de 12,7 mm, de sorte que l'un des côtés soit placé sur le pli parallèlement à l'axe central du cylindre, sans égard au fait que le bloc glisse et entre en contact avec le cylindre;

h) si la taille de l'accessoire pour le coucher ne permet pas que le bloc d'acier soit déposé conformément à l'alinéa g), éloigner suffisamment le cylindre du centre pour pouvoir le faire;

i) si la taille de l'accessoire pour le coucher ne permet pas que le bloc d'acier soit déposé conformément à l'alinéa h), utiliser un bloc d'acier de 1,5 kg d'une taille telle que le bloc puisse être déposé conformément à l'alinéa g);

j) placer l'inclinomètre au centre du dessus du bloc et mesurer l'angle formé entre le dessus du bloc et l'horizontale en veillant à ce que l'inclinomètre ne soit pas en contact avec la surface supérieure du matelas pliable;

(k) if the angle is greater than 7°, repeat the steps set out in paragraphs (g) to (j) two times and calculate the average of the three measurements;

(l) repeat the steps set out in paragraphs (g) to (k) but move the block horizontally while maintaining the same orientation so that the opposite side of the block is placed on the same fold, parallel to the central axis of the cylinder;

(m) repeat the steps set out in paragraphs (f) to (l) for all the other folds in the foldable mattress pad; and

(n) remove any removable component of the sleep accessory that supports the foldable mattress pad and repeat the steps set out in paragraphs (f) to (m).

k) si l'angle mesuré est supérieur à 7 °, répéter deux fois les procédures mentionnées aux alinéas g) à j) et calculer la moyenne des trois mesures;

l) répéter les opérations mentionnées aux alinéas g) à k), en déplaçant le bloc horizontalement, dans la même orientation, de sorte que le côté opposé du bloc soit placé sur le même pli, parallèlement à l'axe central du cylindre;

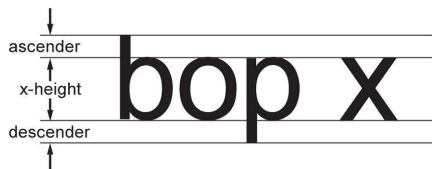
m) répéter les opérations mentionnées aux alinéas f) à l) pour tous les autres plis du matelas;

n) enlever tout composant amovible qui supporte le matelas pliable, puis répéter les opérations mentionnées aux alinéas f) à m).

SCHEDULE 17

(Paragraph 39(1)(b))

Standard Sans-serif Type



ANNEXE 17

(alinéa 39(1)b))

Caractères sans empattements

